

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 7 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — Nomination de membres de commissions (p. 3507).
2. — Loi de finances pour 1970 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3508).

Services du Premier ministre (suite) : Plan et aménagement du territoire.

MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

MM. Valleix, Abelin, Carpentier, le président ; d'Ornano, Andrieux, Georges.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 3521).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de l'union des démocrates pour la République a désigné :

1^o M. Pierre Dumas et, en remplacement de M. Nungesser et de Mme de Hauteclocque, MM. Edgar Fauré et Toutain, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

2^o M. Le Theule et, en remplacement de M. Toutain, Mme de Hauteclocque, à la commission de la défense nationale et des forces armées ;

3^e M. Nungesser, à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République;

4^e M. Messmer, à la commission de la production et des échanges.

Ces candidatures ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n^{os} 822, 835).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section IX. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Services généraux.

Crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité ainsi que des crédits concernant l'aménagement du territoire et l'action régionale (Services du Premier ministre, section IX et partie de la section I).

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, quarante minutes ;

Commissions, quarante minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, une heure cinq minutes ;

Républicains indépendants, trente-cinq minutes ;

Socialiste, dix minutes ;

Communiste, dix minutes ;

Progrès et démocratie moderne, quinze minutes ;

Isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commissariat général du plan d'équipement et de la productivité et pour l'aménagement du territoire.

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, les crédits budgétaires du commissariat général du Plan et de la productivité font l'objet d'un fascicule spécial tandis que ceux de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sont regroupés dans les services généraux du Premier ministre.

L'examen détaillé des services votés et des mesures nouvelles ayant été effectué par la commission des finances et celle de la production et des échanges, il me paraît préférable de ne souligner, à cette tribune, que les caractéristiques essentielles de ces deux budgets qui ont, par ailleurs, fait l'objet de rapports imprimés mis à la disposition des membres de cette Assemblée.

En ce qui concerne le commissariat général du Plan, le budget de 1970, en apparence diminution par rapport à celui de 1969, augmente en réalité de 1.481.800 francs, si l'on tient compte du transfert au budget de la recherche des crédits affectés à la délégation à l'informatique, qui étaient rattachés jusqu'alors au commissariat général du Plan. Le budget de 1970 s'élève à 21.838.000 francs.

Il y a peu de mesures importantes à signaler, si ce n'est quelques créations et suppressions de postes dont le détail figure dans mon rapport écrit, la majoration, au titre IV, des dotations affectées au centre national d'information pour la productivité des entreprises qui a reçu l'adhésion de nouveaux syndicats et la majoration des crédits de subvention pour les recherches en socio-économie. Au total, le titre IV augmente de 790.000 francs, soit 6,40 p. 100, compte non tenu de la délégation à l'informatique.

Le budget de la D. A. T. A. R. connaît, lui aussi, des modifications par rapport à celui voté pour l'année 1969. Ses dépenses de fonctionnement sont en augmentation de près de 300.000 francs par rapport à l'an dernier ; elles s'élèvent à 6.810.000 F. Il lui a été demandé quelques économies, d'un montant de 60.000 francs, sur ses dépenses d'intervention, qui

s'élèvent à 1.153.000 francs. Les crédits de paiement dont pourra disposer le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire sont en diminution de 13,2 p. 100 par rapport à ceux de 1969.

En revanche, un grand sujet de satisfaction pour votre rapporteur, pour le ministre aussi — j'en suis sûr — et pour vous tous, mes chers collègues : les autorisations de programme du F. I. A. T. ne subissent aucun abattement et restent à 218.400.000 francs.

On pourrait s'interroger sur la coexistence du commissariat général du Plan et de la Délégation à l'aménagement du territoire, et le caractère de leur liaison. En effet, si l'un a pour objectif une programmation dans le temps et l'autre, pour tâche essentielle, une programmation dans l'espace, on peut aussi dire que le premier concourt à une répartition plus juste des fruits de l'expansion tandis que la seconde tend vers une répartition harmonieuse des forces économiques et, par conséquent, des populations.

Le plan est né de la nécessité devant laquelle s'est trouvé l'Etat, après la seconde guerre mondiale, d'organiser, d'animer, de créer pour établir les conditions du développement industriel dans une économie nationale très largement protégée et soutenue assistée.

De création plus récente, puisque instituée en 1963, la délégation à l'aménagement du territoire a eu pour rôle principal de corriger les déséquilibres provoqués par la croissance désordonnée de la capitale ou de certains centres, le fléchissement de plusieurs grandes activités industrielles et la prédominance du secteur agricole.

Ainsi, ces deux institutions apparaissent désormais, à nos yeux, probablement moins originales, puisqu'elles nous sont devenues tout à fait familières, que fondamentalement interdépendantes et complémentaires.

Est-il exagéré d'affirmer également que, jugeant avec le recul des années écoulées et tenant compte des objectifs auxquels nous avions souscrit, il s'agit, en fait, de deux ambitions nationales qui ont, sans aucun doute, sensibilisé l'opinion et cristallisé les énergies de nos concitoyens ?

Sans vouloir anticiper sur les discussions qui se dérouleront ici même lors des débats sur les grandes options du VI^e Plan et qui auront de profondes répercussions dans notre pays et au-delà même de nos frontières désormais invisibles, il est intéressant de faire le point sur l'exécution du V^e Plan pour en apprécier les éléments positifs et, surtout, en déceler, comme en toute œuvre humaine, les insuffisances et les imperfections.

D'une conception longuement et savamment élaborée, le V^e Plan français a fait l'objet de critiques répétées parce qu'il avait prévu un taux annuel de progression du produit intérieur de 5 p. 100 jugé par trop insuffisant.

En réalité, nous nous apercevons que ce taux d'expansion, sans être irréalisable, est difficile à atteindre par suite d'une économie agricole sous-organisée, affrontant difficilement les lois du marché sans de nombreux concours de l'Etat, et par suite des faiblesses de notre appareil industriel.

Certes, des événements, souvent imprévisibles, sont venus perturber l'évolution de notre économie, comme la récession allemande de 1967, l'arrêt de la production en mai-juin 1968 et le déséquilibre de la demande qui en est résulté, la spéculation internationale de novembre 1968, l'accentuation du déséquilibre structurel de notre commerce extérieur et, par voie de conséquence, de notre balance des paiements, l'alourdissement des dépenses publiques et notamment des dépenses publiques de subvention.

Pour faire face à une telle situation, a-t-on pour autant abandonné toute idée de plan ? Non.

Il est évident, cependant, que des adaptations ont été nécessaires. C'est ainsi que priorité a été donnée à la réalisation du plein emploi, à la croissance des revenus, à la réalisation des programmes d'investissements collectifs, au rétablissement des équilibres par l'expansion.

Si le premier et le deuxième objectif sont atteints, le troisième, c'est-à-dire la réalisation des équipements collectifs, connaît quelque retard, notamment dans les domaines de l'éducation surveillée, de l'équipement routier et de la recherche.

Pendant, compte tenu d'une prévision à long terme perturbée par les facteurs que je viens d'évoquer, les pourcentages d'exécution du V^e Plan s'établiraient, à la fin de 1969, à 75 p. 100 en valeur et à 69 p. 100 en volume et, à la fin de 1970, sans les crédits optionnels, c'est-à-dire dans la conjoncture la plus défavorable, à 96,3 p. 100 en volume et 84,7 p. 100 en valeur.

Quant au rétablissement des équilibres, c'est l'objet même du plan de redressement dont chaque Français doit souhaiter le succès.

En présence de ces résultats, dont on peut apprécier l'importance par rapport aux efforts consentis, peut-on abandonner toute volonté de planification ?

Quand on connaît, d'une part, nos retards et nos lacunes, d'autre part, le tempérament individualiste et parfois frondeur des Latins que nous sommes, il devient nécessaire de définir par un acte politique un ensemble ordonné d'objectifs économiques et sociaux à moyen terme, éclairés par une exploration de l'avenir et prenant appui sur des politiques, des programmes et des prévisions.

Mais il est non moins nécessaire que le contenu et les formes de la planification puissent être infléchis pour tenir compte des évolutions de la vie économique et des aspirations de l'homme.

L'élaboration du Plan et son exécution conduisent tout naturellement les différents partenaires — pouvoirs publics, Etat, collectivités locales, entreprises, responsables professionnels et syndicaux — à une concertation quasi permanente qui représente non seulement un partage de responsabilités, mais aussi un engagement et une participation au développement général de la nation.

Amélioré dans ses modalités d'élaboration par une consultation plus large et plus profonde, le Plan devra l'être aussi dans son contenu en sélectionnant avec clarté le choix des objectifs essentiels qui seront assignés à la politique de développement économique et social à moyen terme.

Cette sélectivité s'accompagnera de la définition des programmes énumérant les actions à mettre en œuvre pour assurer la réalisation des objectifs. L'exécution de ces programmes sera suivie chaque année et, si le besoin s'en fait sentir, ils pourront être adaptés en fonction des aléas.

Les commissions préparatoires, s'inspirant du rapport du comité de développement industriel, ont orienté leurs recherches dans deux principaux domaines : les activités productives et les fonctions collectives.

Afin d'accentuer la compétitivité de l'appareil de production, le VI^e Plan comportera une politique d'ensemble visant à créer un environnement économique et social favorable au développement industriel.

En acceptant comme doctrine économique de référence un système d'économie de marché concurrentiel, très largement ouvert sur l'extérieur, le Plan ne peut que tenir le plus grand compte des relations économiques internationales et de l'initiative privée. Engagée dans la construction européenne, la France devra coordonner les travaux du Plan avec ceux de ses partenaires, sans sous-estimer les difficultés à surmonter, notamment à l'égard de la République fédérale d'Allemagne qui connaît un essor industriel exceptionnel et dont les responsables gouvernementaux préfèrent parler de concurrence plutôt que de planification. Il importe pourtant que notre VI^e Plan prévoie et élabore des modèles de politique industrielle générale nous permettant de réduire ou de ne pas aggraver les écarts qui nous séparent de l'économie allemande.

Je souhaite également, comme plusieurs de mes collègues dont M. Roger Dusseaux, que le futur plan d'action culturelle établi par le ministère des affaires étrangères s'intègre harmonieusement dans le VI^e Plan puisque cette coopération internationale a des retombées extrêmement bénéfiques pour notre économie et notre pays.

Parmi les autres objectifs assignés au Plan, figure le réexamen des tâches dont l'Etat a la charge. Certaines pourraient sans doute être confiées à l'initiative privée, tandis que des besoins nouveaux devraient bénéficier de l'intervention de l'Etat. Parallèlement, la répartition des tâches et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales doit faire l'objet d'une étude particulièrement attentive, étude qui, comme vous le savez, est déjà commencée.

Il est encore un objectif qui mérite notre attention, celui de la recherche de l'efficacité administrative dans une optique tendant à obtenir une adaptation conjointe de moyens financiers et administratifs, pour éviter les pertes de temps ou d'argent, et dans le même dessein, pour simplifier et rationaliser la réglementation.

On peut regretter, à cet égard, que le comité Administration n'ait pas été plus hardi dans les quelques conclusions qu'il a formulées. Mais il est difficilement concevable qu'il ait autrement, puisqu'il s'agit d'un examen de nos administrations par l'administration elle-même. Des études effectuées par des organismes extérieurs seraient certainement plus pertinentes et sans doute plus efficaces.

En ce qui concerne l'action de la Délégation à l'aménagement du territoire dont le dynamisme et l'efficacité sont unanimement reconnus, il faut rappeler que, pour répondre aux besoins très diversifiés des régions, différents types d'intervention ont été utilisés : zones de développement régional industriel, de conversion industrielle, de rénovation rurale, grands aménagements régionaux, aires métropolitaines, zones d'aménagement touristique. Enfin, des opérations ponctuelles ont été également engagées.

Pour éviter le manque de cohérence entre les diverses actions, il est devenu indispensable de regrouper les politiques dans une vaste conception d'ensemble, afin d'éviter doubles emplois et fausses manœuvres, et d'aboutir ainsi à une action plus efficace et plus précise.

C'est pourquoi, depuis 1968, la D. A. T. A. R. prépare un schéma général d'aménagement de la France, dont l'horizon se situe à l'an 2000. Son éloignement sera corrigé par une réflexion permanente, facilitée par notre meilleure connaissance des problèmes et par la possibilité d'utiliser les techniques de l'informatique.

Le schéma directeur permettra de rendre la statistique opérationnelle : les tableaux de bord intégreront au fur et à mesure toutes les données nouvelles ; la prise des décisions en sera ainsi facilitée.

En effet, à l'ancien schéma d'urbanisme rigide se substitue un schéma en perpétuelle évolution.

L'élaboration de ce schéma n'a pas donné lieu à la création d'un organisme nouveau. Il sera donc établi au moyen de rencontres entre les principaux responsables de chacun des secteurs.

Des groupes d'études, dont le support matériel est l'I. R. I. A., fonctionnent actuellement auprès du délégué à l'aménagement du territoire et du commissaire au Plan.

Les travaux du dispositif d'études sont assez avancés pour que l'on puisse discerner clairement les buts recherchés et les principales échéances. Regrettons toutefois que ces travaux ne soient pas encore terminés, alors que les commissions d'études entreprennent la préparation du nouveau plan.

En tout état de cause, il sera absolument nécessaire d'entretenir une étroite coordination entre les travaux relatifs au Plan et ceux relatifs au schéma directeur et à tous les schémas particuliers qui l'accompagnent.

Le schéma général d'aménagement de la France devrait se présenter comme un tableau illustré de cartes, périodiquement tenues à jour, et assorti de documents justifiant la cohérence de ses propositions.

La politique d'aménagement du territoire s'exerce dans le cadre privilégié de la région.

Cependant, la région existe-t-elle réellement ? N'est-elle pas une création administrative parfois artificielle ? Ses responsabilités ne sont-elles pas plus apparentes que réelles ?

« En fait, la création des régions, qui suscite chez nos compatriotes un véritable intérêt, voire de l'enthousiasme, doit être le nouveau ressort de l'économie. » Ainsi s'exprimait le général de Gaulle qui, à n'en pas douter, voulait nous doter d'institutions nouvelles nous permettant de coopérer plus étroitement, mais sans complexe, avec nos partenaires, notamment avec notre principal partenaire économique et politique, la République fédérale d'Allemagne, fortement régionalisée et fortement décentralisée.

La création des régions ne peut donc être abandonnée ; elle doit être étudiée et réalisée.

Si la régionalisation n'est pas un but en soi, elle est l'un des moyens nécessaires pour aboutir à la modernisation de notre appareil politique, administratif et social, tout en faisant participer de plus près les citoyens à la vie de la cité.

C'est pourquoi la réforme des structures communales doit être menée parallèlement à celle des structures régionales.

Il faut donc rechercher les leçons des faits, prévoir, organiser le passage ultérieur d'une forme à une autre. Plus encore que d'une réforme, c'est d'une promotion, d'une construction permanente qu'il s'agit, dans le respect indispensable de l'unité nationale.

Les grandes actions engagées par la Délégation à l'aménagement du territoire ont déjà porté leurs fruits, et leurs effets bénéfiques sont apparus à la lecture des résultats du recensement de 1968.

Ainsi, le bilan migratoire des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest s'est amélioré. Inversement, la croissance démographique de la région parisienne s'est stabilisée.

Mais ce résultat est sans doute insuffisant, si l'on considère la puissance d'attraction de Paris. En outre, on ne peut manquer de relever une certaine incohérence qui consiste à loger de nombreux Parisiens dans ce que l'on appelle la « couronne » ou la « grande couronne », alors que leur lieu de travail n'est pas situé au cœur de Paris et que les moyens de transport n'ont pas été prévus.

Par ailleurs, certains faits intéressants pour la politique de l'aménagement du territoire sont à retenir.

La mobilité des Français s'est nettement accrue ; un Français sur quinze a changé de région entre 1962 et 1968. Ce phénomène n'a pas profité à la capitale. Le nombre des immigrants y est toujours aussi important, mais la cohorte de ceux qui en partent a augmenté sensiblement.

La D. A. T. A. R. a confiance et semble persuadée que cette évolution se poursuivra.

L'expansion de la province devient ainsi une réalité.

Cependant, l'équilibre démographique et économique de nos régions ne peut être réalisé que grâce à une politique plus active d'industrialisation, dont l'un des éléments essentiels est le système des aides au développement.

Le caractère incitatif de ces aides a permis de nombreuses opérations de décentralisation et, comme l'a souligné M. Duval, dans son rapport écrit — et il ne manquera pas de le faire, j'en suis sûr, tout à l'heure — les avantages accordés à l'investissement, en France, sont, en général, inférieurs aux aides consenties dans les pays voisins.

Il serait donc paradoxal de ne pas maintenir le régime en vigueur.

En tout état de cause, une véritable politique d'aménagement régional et d'implantations industrielles ne peut être poursuivie sans la réalisation simultanée d'un réseau de communications nationales et internationales. Par « communications », il faut entendre aussi bien les liaisons téléphoniques que les voies routières, ferroviaires, navigables ou aériennes.

A cet égard, notre politique d'investissement doit être davantage déterminée en fonction de l'intérêt économique des régions et dans l'optique de leur développement.

La politique des axes de communication précède ou accompagne les grandes implantations industrielles qui doivent former l'armature du développement. La Délégation à l'aménagement du territoire et les services chargés de préparer le Plan auront à examiner avec soin la création des complexes, notamment ceux de la sidérurgie et de la pétrochimie.

Parmi les actions spécifiques menées au niveau régional, il est intéressant de citer celle qui est entreprise en faveur de l'eau.

L'eau est indispensable à la vie, mais si l'on n'y prend garde, l'eau, et surtout l'eau potable, deviendra une denrée rare. Chacun de nous a été choqué par la pollution parfois dramatique de nos rivières où succombent des milliers de poissons.

La loi votée en 1964 nous permet d'organiser la lutte contre la pollution. Six agences de bassin ont été créées; elles ont élaboré un système de redevance calculée à la fois sur le volume prélevé et, surtout, sur le degré de pollution des eaux usées. Le principe du système est: « Qui pollue paie ».

Depuis cette année, la redevance est mise en recouvrement; dans l'ensemble, les industries s'en acquittent correctement, et les entreprises les plus « polluantes », qui auraient été pénalisées en l'absence d'une réglementation européenne, ont été soulagées, si je puis dire, par l'établissement d'une limite: en effet, le montant maximum de la redevance qu'elles ont à verser ne doit pas excéder 1 p. 100 de la valeur ajoutée de leur production. Quant aux communes, elles s'en acquittent avec plus de lenteur, pour une bonne part en raison des délais d'élaboration des budgets additionnels.

On a beaucoup parlé, d'ailleurs, de cette redevance. Le montant que chaque habitant doit verser n'aura pourtant varié, en 1969, que de un à trois francs, selon le degré de concentration urbaine du lieu de résidence, soit, en moyenne, deux francs par habitant, c'est-à-dire le prix d'un paquet de cigarettes. Ce n'est donc pas cher payer pour préserver un bien aussi précieux, aussi indispensable.

Ce problème de solidarité nationale ne saurait être éludé. La redevance, vous le savez, doit être utilisée pour la construction de stations d'épuration, construction qui est, en outre, subventionnée par les agences de bassin. Le pollueur est alors maître d'œuvre.

Le produit de la redevance devrait atteindre, pour 1969, 120 millions de francs, et l'on estime qu'il atteindra, en 1970, environ 150 millions de francs. Au 15 octobre, 71 millions de francs, soit 65 p. 100 des 107 millions mis en recouvrement, ont déjà été perçus.

Pour conclure cet exposé — trop long à mon gré, ce dont je vous prie de m'excuser — je rappellerai simplement qu'une planification souple, allégée, au service de l'aménagement de l'espace français, s'intégrant dans un ensemble européen cohérent et dynamique, est un moyen d'action qui élève cette action au rang d'une ambition nationale.

Par une information très large et par une participation authentique de toutes les forces vives du pays, particulièrement des éléments jeunes, cette ambition peut, en mobilisant les esprits et les volontés, permettre à la France d'assurer pleinement son destin. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité et pour l'aménagement du territoire. (Applaudissements.)

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Ansquer vient de traiter devant vous, avec une grande compétence, de l'exécution du V^e Plan et de

la préparation du VI^e Plan. Il a également examiné les crédits du ministère chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Afin que nos rapports oraux soient complémentaires, j'ai choisi de vous parler de problèmes particuliers concernant l'aménagement de la France. Malheureusement, le temps qui m'est imparti, en tant que rapporteur pour avis, dans cette discussion budgétaire, ne me permettra pas de développer comme je l'aurais souhaité l'ensemble des problèmes que pose cet aménagement. Je vous demande donc de vous reporter à mon rapport écrit.

Je limiterai mon intervention à quatre chapitres principaux: la nécessité d'une grande liaison routière transversale française, le développement indispensable de l'action en faveur des zones de rénovation rurale, l'aide à la décentralisation industrielle et à la déconcentration administrative, enfin, l'harmonisation nécessaire de notre politique régionale dans le cadre européen.

Depuis que je suis rapporteur du budget de l'aménagement du territoire et du Plan, je réclame, au nom de la commission de la production et des échanges, un effort résolu en matière d'infrastructure routière, et plus particulièrement la création d'une grande liaison Est-Ouest française, fondamentale pour l'équilibre du pays.

M. Christian Poncelet. Très bien!

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. En effet, l'achèvement de l'autoroute Paris-Marseille, qui deviendra bientôt l'autoroute Le Havre-Paris-Marseille, va diviser la France en deux parties: un tiers développé, comprenant la région parisienne, le Nord, l'Est, la région Rhône-Alpes et le grand delta; les deux tiers restants, sous-équipés, constitueront, à défaut de liaison transversale, un véritable « ghetto » géographique et économique.

Cela n'est pas admissible.

Le schéma directeur des routes devant bientôt être arrêté, il est indispensable que le Gouvernement fasse connaître son choix dans ce domaine.

Cette option est grave. Elle engage les destinées économiques de la plus grande partie de notre pays, car la route crée la vie et permet l'évolution.

Si cette grande transversale française n'était pas programmée et mise en œuvre dès le début du VI^e Plan, on assisterait alors, monsieur le ministre, à la révolte de la France pauvre, rurale et insuffisamment aménagée dans le domaine touristique, contre la France industrielle et riche. Toute mise en valeur de la France de l'Ouest deviendrait impossible, car un phénomène de sous-développement irréversible aurait été créé.

M. Jean Valleix. Très bien!

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. C'est pourquoi la commission de la production et des échanges, appuyée dans cette option fondamentale par la commission des finances, réclame instamment de vous l'engagement d'accorder une priorité absolue à cette liaison routière française d'intérêt national, qui doit joindre la façade atlantique au sillon rhodanien et aux pays du Marché commun.

Cette transversale, constituée d'un tronc commun au centre de la France, permettra enfin de désenclaver le Massif central et de le traverser commodément. Elle devra comporter, à l'Ouest, trois antennes en direction de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, et, à l'Est, des liaisons avec Mulhouse et le Sud de l'Allemagne, Lyon, Genève et le sud de la vallée du Rhône.

Telle est l'option de notre commission. Je souhaite, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'elle soit aussi la vôtre.

La politique de rénovation rurale est une politique sélective, tant sur le plan géographique que sur le plan sectoriel qui vise à la coordination des efforts pour des actions prioritaires, et à la concentration des investissements sur les équipements les plus fondamentaux.

Elle concerne 27 p. 100 du territoire français et 14 p. 100 de la population, dans des régions où le retard des équipements publics est dramatique et où le niveau de vie des habitants est inférieur à la moyenne nationale.

Cent quatre-vingts millions de francs y ont été consacrés en 1968, 205 millions en 1969, 257 millions y seront consacrés en 1970.

Cette politique nouvelle a suscité d'immenses espoirs dans des régions qui sont au bord de la désespérance, mais l'inquiétude grandit devant la lenteur des résultats. Pour les accélérer, l'effort financier doit être très largement amplifié en matière d'investissements collectifs.

Pour que soit assurée la réalisation des investissements et que soient évitées des surprises, la commission de la production et des échanges, depuis l'an dernier déjà, demande avec insistance que, pour chacun des ministères qui participe à l'action de rénovation rurale, une ligne budgétaire distincte soit créée. Ainsi, le Parlement pourrait être clairement informé de l'évolution de

cette action, et serait évitée la tentation, toujours grande dans les ministères en période de rigueur budgétaire, de transférer vers d'autres usages les crédits qui y sont consacrés, ce qui a pour effet de détourner les crédits de leur objet.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. En outre des mesures plus efficaces doivent être prises pour promouvoir, dans ces régions, l'application des mesures prévues en matière d'industrie, d'artisanat et de tourisme.

Par ailleurs, le décret d'application concernant l'indemnité d'attente au profit des agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans doit être publié rapidement, afin que les promesses qui ont été faites soient enfin tenues.

De plus, il importe que la simplification de la procédure d'attribution de l'indemnité viagère de départ, annoncée par M. Duhamel, soit arrêtée très rapidement.

L'an dernier à cette tribune, j'avais comparé les systèmes d'aides à la régionalisation et à la décentralisation industrielle en France à ceux des différents pays d'Europe, Grande-Bretagne comprise.

Je suis heureux de constater que votre ministère a récemment publié, sous la forme d'une brochure éditée par la Documentation française, des éléments qui reprennent et complètent mon rapport en démontrant que, dans ce domaine, nous avons beaucoup à faire pour rattraper nos voisins.

Je rappelle que la Grande-Bretagne et l'Italie consacrent 2 milliards de francs par an aux aides régionales à l'industrie alors que nous n'y consacrons que 200 millions. Il est donc fondamental, en attendant de meilleurs jours en matière financière qui permettront, je l'espère, un effort comparable à celui de nos voisins, que les aides existantes soient maintenues.

En particulier, il me paraît indispensable que l'alignement du taux des primes accordées en cas d'extension d'entreprise sur celui prévu en cas de création, valable jusqu'au 31 décembre 1969, soit prorogé. Cet avantage est vital pour les entreprises petites et moyennes qui se développent dans les régions à faible densité industrielle et plus particulièrement en zone de rénovation rurale. Il me paraît donc urgent, dans ce domaine également, de prendre des mesures spécifiques de desserrement du crédit.

Ces mesures devraient être appliquées dans les zones de rénovation rurale et les zones minières.

En effet, que se passe-t-il ? La dotation du fonds de développement économique et social pour les prêts aux entreprises privées du secteur concurrentiel qui était de 1 milliard de francs en 1969, ne sera plus que de 750 millions de francs en 1970, soit un abattement de 25 p. 100.

Parallèlement, la politique d'encadrement du crédit rendra plus difficile et plus onéreux l'accès au marché financier traditionnel.

Ces deux mesures complémentaires sont sans doute nécessaires à la réussite du plan de redressement économique et financier. Mais comment ne pas se rendre compte qu'elles sont incompatibles avec l'industrialisation de nos provinces, donc avec l'aménagement du territoire ? Il serait beaucoup plus judicieux de profiter, en quelque sorte, des difficultés financières de l'heure pour renforcer les avantages qu'une entreprise peut trouver à sa décentralisation en province. Il suffirait pour cela, monsieur le ministre, d'appliquer une politique du crédit différencié.

Dans les zones de rénovation rurale et de conversion industrielle, seraient accordés aux créations et extensions d'entreprise des moyens d'emprunt à long ou à moyen terme, dans les conditions qui étaient en vigueur avant l'application du plan de redressement. L'effort d'assainissement de l'économie ne s'en trouverait pas compromis, au contraire, et un nouveau courant de décentralisation pourrait ainsi être créé.

Je me dois de rappeler en outre que l'aide en matière de primes et de prêts doit être franche et loyale. Il est en effet anormal, en vertu de l'adage « donner et retenir ne vaut », que les primes soient soumises à l'impôt. Une mesure d'exonération serait déjà appréciée, en attendant que soit exaucé le vœu déjà ancien que j'ai formulé tendant à l'institution d'une franchise fiscale dans les zones minières ou en déclin, comme cela se pratique en Italie.

J'ai dit, monsieur le ministre, que l'aide devait être franche et loyale. Or, en matière de prêts aux entreprises moyennes, même en zones de conversion minières, la mobilisation des prêts accordés dure parfois dix-huit mois. Cela n'est pas admissible. Si le Crédit hôtelier éprouve des difficultés, ne croyez-vous pas qu'il serait possible d'utiliser les services des banques populaires, correspondants habituels du Crédit hôtelier, ou encore du Crédit agricole ?

En ce qui concerne les prêts du Fonds de développement économique et social, qui doivent être accordés dans une optique résolument économique et non strictement financière, la procédure de déconcentration de l'instruction des dossiers

appliquée pour les prêts d'un montant inférieur à 5 millions de francs, et qui a été expérimentée avec succès dans le Nord-Pas-de-Calais, doit être étendue à l'ensemble des régions françaises. Les préfets et les services financiers régionaux, qui connaissent les hommes et les entreprises de leurs régions, peuvent se prononcer en toute connaissance de cause. Les dossiers pourront ainsi être allégés, unifiés, simplifiés, notamment ceux des entreprises moyennes.

C'est pourquoi, depuis trois ans, je réclame sans relâche des mesures réelles de déconcentration administrative. La déconcentration des décisions permettra de rompre avec le monopole stérilisant de l'administration parisienne qui intervient dans toutes les décisions, même mineures, et aussi de mettre un terme à la solution de facilité qui, en contrepartie, consiste parfois pour la province à se retrancher derrière Paris.

Pour notre pays, il est vital d'entreprendre au plus tôt une politique de restauration de la responsabilité directe des hommes dans le secteur public et parapublic. Il est temps de remplacer la politique du « triple parapluie » par celle de l'initiative. C'est le seul moyen de rendre à la fonction publique sa dignité mais aussi de réconcilier les Français avec leur administration.

Par ailleurs, les sociétés de développement régional qui ont, hélas, tendance, monsieur le ministre, à devenir des banques à statut privilégié, plus soucieuses de taux d'intérêt que d'expansion économique, doivent être réorientées vers leur but initial.

De plus, pour que l'aide soit franche et loyale, il importe, dès l'intervention de l'accord de principe, que les primes soient aussitôt, et non plusieurs années après, mises à la disposition des entreprises qui investissent en bâtiments et en matériel.

Maintenant, monsieur le ministre, je vous pose une question fondamentale : le Gouvernement est-il toujours aussi ferme dans sa politique d'aménagement du territoire ? Est-il décidé à promouvoir la vie régionale et à mettre un terme à un long passé de centralisation ? S'il y est décidé, il est indispensable que la compétence du ministre et de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale englobe désormais la totalité des vingt et une régions françaises.

Jusqu'à présent, des organismes parisiens tels que le district et la préfecture de région agissaient en toute indépendance, ce qui ne permettait pas à la délégation d'intégrer le développement parisien dans le schéma général de la France.

Or l'aménagement du territoire français n'est possible que si la croissance parisienne est maîtrisée. Dois-je rappeler que, même si le rythme d'accroissement s'est ralenti, la région parisienne s'est accrue de 770.000 habitants entre 1962 et 1968 et que le nombre d'emplois y a progressé de 7,40 p. 100, c'est-à-dire bien plus vite que la moyenne nationale ?

C'est pourquoi je m'étonne de la réaction de certains parlementaires parisiens concrétisée par des questions orales qui seront débattues vendredi prochain et qui mettent en cause les déclarations du délégué à l'aménagement du territoire auquel je tiens personnellement à rendre hommage ici pour ses qualités d'intelligence, de dynamisme, de réalisme et de dévouement à l'œuvre majeure de l'aménagement du territoire de la France. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Est-ce donc un crime, dans l'exercice de ses fonctions, de rappeler des vérités, c'est-à-dire que les dépenses d'investissements consacrées par la nation à chaque habitant parisien sont deux fois et demie supérieures aux dépenses consacrées aux habitants des villes de province et de préciser que les seules subventions de l'Etat à la R. A. T. P. et à la S. N. C. F., pour ses services banlieue, dépassent actuellement un milliard de francs, soit l'équivalent de toutes les subventions d'équipement versées à sept ou huit régions de province de moyenne importance ?

Le schéma directeur de la région parisienne élaboré en 1965 est en cours de révision. Les modifications à y apporter doivent tenir compte des impératifs du développement régional, car si Paris et la région parisienne doivent être aménagés, il ne faut pas pour autant que notre capitale soit la tête hypertrophiée d'un corps débile.

Ce corps débile, monsieur le ministre, vous avez d'ailleurs la possibilité de le fortifier par des mesures prises dans le cadre de l'Europe. En effet, à ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur le memorandum concernant la politique régionale que la commission des communautés européennes vient d'adresser aux six Etats du marché commun.

Les chiffres que j'ai cités tout à l'heure sur le montant comparé des aides à la décentralisation — 2 milliards de francs en Italie et 200 millions de francs en France — montrent, à l'évidence, l'absence totale d'harmonisation entre les politiques d'aménagement du territoire des différents pays de la communauté.

Trois mesures sont proposées par la commission de Bruxelles : premièrement, création d'un fonds de bonification communautaire devant permettre aux institutions financières de chaque Etat et à la Banque européenne d'investissements d'accorder des prêts à faible taux d'intérêt pour les équipements d'infrastructure et les investissements privés ; deuxièmement, institution d'un

comité permanent de développement régional; troisièmement, création d'une bourse d'information à l'usage des investisseurs éventuels.

Ces mesures peuvent être positives, mais elles ne concourront à un équilibre harmonieux du territoire à l'échelle européenne, que si le bénéfice en est réservé aux régions sous-équipées et dont le développement doit être encouragé.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission de la production et des échanges émet un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du plan et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie d'abord M. Ansquer et M. Duval pour la qualité des rapports qu'ils viennent de nous présenter et qui facilitent grandement ma propre tâche.

Au cours de cet exposé, il me sera donné, au moins pour une part, de leur répondre, et à la fin de cette discussion, quand je répondrai aux orateurs, je reprendrai certaines questions pour compléter mes propres explications.

Leurs rapports sont le témoignage d'un esprit de coopération entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale que mon prédécesseur, M. Olivier Guichard, à qui je tiens à rendre hommage ici pour l'action qu'il a menée avec clairvoyance et opiniâtreté, avait su entretenir et développer au cours de ces dernières années.

Je voudrais ce matin, brosser devant vous un tableau de l'activité passée et future des deux organismes qui relèvent de mon autorité: le commissariat général du Plan et la délégation à l'aménagement du territoire, dont le rôle est considéré par le Gouvernement comme fondamental ainsi que l'ont rappelé à plusieurs reprises M. le Président de la République et M. le Premier ministre.

D'abord le Plan. Sa conception est un peu différente de celle du plan précédent. Le rôle assigné au Plan par la loi du 4 août 1962 reste évidemment le même, c'est « un instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social et un cadre des programmes d'investissements ».

Mais pour permettre au Plan de jouer ce rôle, tout en tenant compte des leçons de l'expérience, le Gouvernement désire lui donner par rapport aux plans précédents à la fois plus de rigueur et plus de souplesse.

Plus de rigueur, en ce sens que les objectifs, les programmes et les prévisions devront être mieux définis.

Les objectifs seront en nombre limité, et concerneront, d'une part, des résultats globaux à atteindre, comme le plein-emploi, l'équilibre des paiements extérieurs, le taux de croissance de l'économie; d'autre part, des résultats spécifiques dans des domaines particuliers, comme le logement ou la scolarisation.

Les objectifs constitueront le véritable « noyau stratégique » du Plan.

Les programmes rassembleront l'ensemble des moyens jugés nécessaires pour atteindre les objectifs auxquels ils sont associés.

Ces moyens ne seront pas exclusivement financiers et ne se limiteront pas à des prévisions d'équipements ou de dépenses globales, mais comporteront également des orientations de réformes législatives ou réglementaires qui apparaîtront nécessaires et des recommandations en vue de la conclusion d'accords contractuels ou semi-contractuels, par exemple en vue d'accords entre les partenaires sociaux sur la durée du travail ou d'accords entre l'Etat et les collectivités locales concernant la participation de l'Etat aux financements des investissements programmés de celles-ci.

Les prévisions concerneront, d'une part, l'évolution des données globales caractéristiques de l'activité économique, et, d'autre part, des prévisions sectorielles relatives à l'activité des diverses branches de la production. Ces dernières constituent une véritable étude de marché sur le plan national.

Les prévisions seront très nettement distinguées des objectifs et des programmes.

J'ai dit plus de rigueur et j'ai ajouté: plus de souplesse.

La souplesse sera introduite par la possibilité de réviser un certain nombre d'éléments du Plan en vue de permettre l'adaptation aux conditions d'une économie décentralisée et ouverte sur la concurrence extérieure.

Les objectifs seront, en principe, fixés de façon immuable pour la durée du Plan.

Toutefois, dans des cas exceptionnels, leur révision pourra être décidée en cas d'impérieuse nécessité, selon des modalités qui devront être précisées à l'avance.

En particulier, en cours d'exécution du Plan, le commissaire général du Plan sera invité à présenter un compte rendu de l'exécution du Plan, et à formuler des propositions sur l'opportunité d'une révision de tel ou tel objectif.

Les programmes, dont la réalisation sera suivie très attentivement par le Gouvernement, pourront faire l'objet, sous certaines conditions précises, d'une adaptation en cours de Plan, pour permettre à l'économie d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, les prévisions globales et sectorielles seront mises à jour périodiquement compte tenu de l'évolution économique au cours de la période d'exécution du Plan. Certaines de ces prévisions pourront être prolongées chaque année d'une année supplémentaire, dans les domaines où cela apparaîtra nécessaire.

Plus de rigueur, plus de souplesse.

Parlons un peu des options du Plan.

Les options du plan ne peuvent, bien entendu, être proposées actuellement puisqu'elles résulteront des travaux des commissions. Celles-ci sont dès à présent au travail.

Néanmoins, je puis vous informer des orientations générales qui ont été données aux commissions pour la première phase de leurs travaux, c'est-à-dire celle qui permettra de définir les options qui seront soumises à votre approbation.

Tout d'abord il conviendra de rechercher en priorité l'efficacité dans un cadre d'économie de marché concurrentiel. Cette orientation conduira à définir une politique de développement des secteurs productifs — qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture et des services — et à tenir compte de cet objectif d'efficacité dans la politique du développement social, en particulier dans le domaine de l'emploi, et bien entendu dans la politique d'aménagement du territoire.

La recherche de l'efficacité conduira à définir les conditions de la création d'un environnement favorable à l'accroissement de la compétitivité de notre économie.

Les études relatives à l'environnement porteront essentiellement sur les infrastructures en tant que support de l'activité économique — communications, télécommunications — et en tant qu'instrument de progrès social: éducation, santé, etc.; sur les aspects institutionnels et réglementaires de l'environnement des entreprises; sur la formation professionnelle, l'organisation du marché du travail, la recherche, l'information économique; sur la croissance des dépenses publiques, qui devra être contenue grâce à une gestion plus rigoureuse et une sélectivité accrue.

Enfin, au-delà de la recherche de l'efficacité immédiate, le plan devra s'efforcer d'orienter la croissance économique vers certaines des finalités qualitatives de notre société, notamment vers la promotion d'une plus grande égalité des chances des individus, le renforcement des liens de solidarité à l'intérieur de la communauté nationale, l'amélioration des conditions de la vie quotidienne.

La définition de ces finalités concernera notamment les personnes âgées et les personnes handicapées; elle cherchera à préciser les incidences de l'amélioration des modes de vie sur le logement, l'aménagement urbain, la répartition du temps de travail, le développement de la culture et l'organisation des loisirs.

J'ai déjà présenté devant l'Assemblée nationale le calendrier probable des travaux de préparation du VI^e Plan. J'y reviens ce matin pour le préciser.

Les étapes de la préparation du Plan ont été fixées récemment de la façon suivante:

Mars 1970: le Gouvernement est saisi, par mes soins, du projet de rapport sur les options du VI^e Plan préparé par le commissaire général du Plan;

Fin du printemps 1970: le Conseil économique et social, puis le Parlement, examinent les options du Plan;

Au cours du deuxième semestre de 1970: les commissions et le commissariat général du Plan procèdent à l'élaboration du Plan, compte tenu des options approuvées par le Parlement;

Printemps 1971: le Parlement examine le projet présenté par le Gouvernement et adopte le VI^e Plan, compte tenu de l'avis du Conseil économique et social;

Automne 1971: le Gouvernement examine et approuve les programmes régionaux.

Le Plan sera donc adopté dans sa forme définitive quelques mois après le début de sa période d'exécution. Mais ce retard — dû à ce que les événements de mai 1968 ont conduit à différer d'un an le débat sur les options — n'aura que des conséquences limitées. En effet, le rapport sur les options et les travaux des commissions détermineront les orientations du VI^e Plan de façon suffisamment précise pour les rendre utilisables lorsque votre Assemblée discutera le projet de budget pour 1971.

Les échéances que je viens de rappeler donnent évidemment une importance toute particulière aux conditions dans lesquelles se déroulent les travaux des commissions.

En ce qui concerne l'organisation des travaux des commissions l'expérience du V^e Plan a, vous le savez, conduit le Gouvernement à réviser en profondeur les procédures de consultation concourant à l'élaboration du Plan.

D'abord, l'organisation générale du dispositif des commissions a été remanié de manière à permettre aux commissions de se consacrer davantage aux problèmes majeurs du développement et de confier l'étude des problèmes sectoriels à des comités ou à des groupes de travail.

Ainsi a été créée une commission unique pour l'industrie. De nouvelles commissions ont été instituées pour répondre à des besoins nouveaux, comme celui du développement de l'information économique. Des groupes de travail ont été mis en place pour traiter de problèmes intéressant plusieurs domaines ou secteurs d'activité, comme ceux de la formation professionnelle, des handicapés et inadaptés, des personnes âgées.

Les commissions chargées de coordonner au niveau national la politique d'aménagement du territoire ont vu leur composition et leur compétence révisées de manière à faire une part plus systématique et plus large aux préoccupations tant des régions — à la commission nationale d'aménagement du territoire — que des collectivités locales, et je pense à la commission des villes.

Les compétences des commissions de production ont été élargies de manière à favoriser une conception plus synthétique de la politique de développement.

Dans le domaine des infrastructures et de la politique sociale, les commissions ont été invitées à dépasser la prise en considération des seuls équipements pour étudier de véritables « fonctions collectives » telles que la fonction d'enseignement, de santé, etc.

Les règles de fonctionnement des commissions tendent à laisser à celles-ci une très grande latitude dans la conduite de leurs travaux et le choix des thèmes à étudier, en particulier dans la phase de préparation des options.

La préparation du Plan mettra en œuvre des méthodes nouvelles qui permettront de rassembler, avant le choix des options et celui des objectifs, une information beaucoup plus riche que dans les plans précédents. En particulier, les commissions pourront faire étudier des variantes techniques aux prévisions et projections exploratoires fondées sur des hypothèses très différentes. Elles disposeront également, dans un certain nombre de domaines, d'éléments de réflexion sur les perspectives à long terme nécessaires à l'établissement d'une politique économique et sociale.

Voilà ce que, sur le Plan lui-même, dans l'état actuel de sa préparation et de ses travaux, je voulais indiquer ce matin à l'Assemblée nationale.

J'aborde maintenant la politique d'aménagement du territoire.

À la lecture du rapport annuel de la délégation à l'aménagement du territoire, qui vous a été distribué il y a quelques jours, vous pourrez prendre connaissance du bilan détaillé de l'action de cet organisme au cours des derniers mois. Je voudrais seulement vous montrer que si les objectifs choisis pour poursuivre cette action peuvent paraître ambitieux, le Gouvernement est résolu à se donner les moyens de les atteindre.

Je n'insisterai pas sur le budget de fonctionnement de la délégation à l'aménagement du territoire, qui est pratiquement reconduit, ce qui traduit le fait que cet organisme reste léger et conserve ses structures traditionnelles. En revanche, je voudrais consacrer quelques commentaires aux crédits d'équipement.

Le budget de 1970 est, vous le savez, un des instruments principaux d'une politique de progrès économique fondée sur un assainissement financier préalable et durable. Parce que, à court terme, la stabilité serait compromise si les efforts demandés au pays n'étaient pas modulés, et parce que, à long terme, les déséquilibres régionaux pourraient constituer des obstacles majeurs à la réalisation d'une société nouvelle, l'aménagement du territoire est l'une des priorités que le Gouvernement désire affirmer.

C'est pourquoi le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire n'a pas été affecté par les mesures de blocage des crédits d'équipement prises pendant l'été. C'est pourquoi aussi sa dotation passe de 218,4 millions de francs en 1969 à 250 millions en 1970. Elle se décompose en deux parts : les engagements en 1970 seront au moins égaux à ceux de 1969 ; un complément de 32 millions est inscrit au fonds d'action conjoncturelle ; si la conjoncture évolue favorablement, comme nous l'espérons tous, ils seront déblocués en priorité dès que le besoin s'en fera sentir. Ainsi le rythme de progression des crédits sera-t-il soutenu l'année prochaine encore.

L'existence, dans le budget d'équipement, de cette importante dotation non affectée par avance est une garantie de souplesse dont il convient de souligner l'intérêt primordial. Parce qu'ils sont disponibles à point nommé, les crédits du F.I.A.T. sont le meilleur catalyseur d'opérations complexes telles que la

conversion industrielle ou la rénovation rurale. Ils permettent aussi, d'une manière plus ponctuelle, de déblocuer des opérations importantes pour l'aménagement du territoire dont les ministères ne sont pas en mesure d'assurer la totalité du financement.

Dotée de moyens financiers spécifiques, la politique d'aménagement du territoire chevauche les frontières traditionnelles entre les administrations, car elle implique la réalisation d'un grand nombre d'actions dans les domaines les plus divers.

Je voudrais évoquer plus particulièrement aujourd'hui certains programmes qui me paraissent très significatifs et qui viennent de donner lieu à d'importantes décisions gouvernementales.

D'abord la conversion industrielle des régions minières.

Le bilan de l'effort de conversion industrielle entrepris dans les régions minières traduit le succès des opérations engagées depuis plusieurs années. Il y a trois ans, mon prédécesseur avait proposé de retenir comme objectif la création de cent emplois tous les deux jours dans les zones de conversion.

En fait, ce sont en moyenne cent emplois nouveaux par jour que la politique de conversion industrielle de l'aménagement du territoire a suscités. Dans les principaux bassins houillers, on peut raisonnablement considérer que les objectifs que j'ai été amené à fixer en tant que ministre de l'industrie en 1968, en matière de régression de la production charbonnière, pourront être atteints sans grande difficulté.

La conversion des houillères de Lorraine a permis l'engagement de programmes d'investissement donnant lieu à la création de 4.000 emplois, dont 2.000 existent déjà. On peut ajouter à ce total 2.000 emplois que créera Citroën à Metz.

Dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, près de 30.000 postes de travail seront créés d'ici à 1976 dans les entreprises qui bénéficient d'aides de l'Etat. La création d'unités de grande taille par des entreprises d'importance internationale — Renault et Peugeot, Simca, Berliet, Chausson, Poclair, etc. — est de nature à rendre à cette région de vieille tradition industrielle son lustre d'antan et à contribuer puissamment à l'expansion de l'économie nationale.

La nature des problèmes posés par les bassins du Centre et du Midi est, il est vrai, assez différente.

La conversion du bassin de la Loire est engagée depuis le milieu de l'année 1967 ; 4.000 emplois vont y être créés et les opérations en cours de négociation concernent 6.000 emplois, dont une partie seront réservés aux 2.800 mineurs qui doivent changer d'activité avant la fin de l'année 1973, date fixée pour la fermeture du bassin.

La conversion des bassins des Cévennes, d'Auvergne, du Dauphiné et de Blanzay a été engagée plus récemment. Elle doit bénéficier de l'expérience acquise et conduire à des résultats satisfaisants au cours des prochaines années. Il s'agira, en l'occurrence, de développer dans de proches délais des efforts importants.

En ce qui concerne l'industrialisation du Sud-Est, le cas des bassins charbonniers montre clairement que la solution des plus délicats problèmes économiques régionaux passe souvent par un vigoureux effort d'industrialisation. Le Sud-Est en fournit un autre exemple frappant.

Il n'est possible de tirer un parti complet de l'effort d'investissement réalisé dans cette région — aménagement portuaire et industriel du golfe de Fos, équipement du Rhône par la Compagnie nationale du Rhône, travaux de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc et de la Compagnie du canal de Provence, création d'unités touristiques nouvelles sur le littoral du Languedoc et du Roussillon — que si le développement industriel est parallèlement mené à bien.

Le Gouvernement s'emploie à favoriser ce développement en liaison étroite avec les représentants des branches industrielles intéressées.

J'en viens à la rénovation rurale.

Le dernier comité interministériel d'aménagement du territoire a examiné les résultats de la politique de rénovation rurale et fixé un programme d'actions nouvelles.

Les précisions que je vais donner répondront aux préoccupations exprimées par M. Duval au nom de la commission de la production et des échanges.

En dépit des difficultés budgétaires, l'essentiel du programme d'équipement prévu pour 1969 sera réalisé. Le comité interministériel a d'ailleurs décidé que la partie des crédits affectés par les mesures de blocage bénéficierait d'un haut degré de priorité, lors de l'examen des déblocages qui pourraient intervenir en 1970.

Cet effort budgétaire est justifié par les résultats encourageants de l'expérience de rénovation rurale, tant sur le plan national que dans les régions. Les objectifs initiaux sont donc explicitement confirmés.

Pour l'avenir, le Gouvernement réaffirme l'importance qu'il attache à la poursuite de cette politique dans son cadre géogra-

phique actuel. Je sais bien que d'autres régions souhaitent vivement une extension des zones de rénovation rurale, et bien des parlementaires s'en sont fait les porte-parole auprès de moi. Je souhaiterais dissiper tout malentendu à ce sujet. La priorité que nous accordons à ces régions ne nous conduit pas à nous désintéresser des autres régions notamment dans le cadre de la régionalisation du budget et dans le cadre du F. I. A. T.

C'est pourquoi un nouveau programme d'investissement, destiné à poursuivre les actions engagées en matière de rénovation rurale, a été établi pour 1970.

Les principaux ministères intéressés réserveront et individualiseront dans leurs budgets les crédits nécessaires : le ministère de l'agriculture, 85 millions de francs ; le ministère de l'équipement, 54,7 millions de francs ; le ministère des postes et télécommunications, 93 millions de francs ; le ministère de l'éducation nationale, 15 millions de francs.

Si l'on ajoute 9.300.000 francs en provenance du budget des charges communes, c'est donc 257 millions de francs qui seront au moins disponibles l'année prochaine pour la rénovation rurale, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1969, compte non tenu de la participation du F. I. A. T.

Parallèlement à l'effort d'équipement, des actions nouvelles seront entreprises pour orienter les productions agricoles et pour adapter et moderniser l'artisanat des régions concernées.

Dans la mesure où les zones de rénovation rurale servent parfois de « laboratoires » pour la mise au point de nouvelles procédures administratives et financières, nous chercherons à étendre le champ d'application de ces procédures chaque fois que nous le pourrons, comme ce fut le cas pour l'indemnité viagère de départ et les bourses pour les enfants d'agriculteurs.

Parions maintenant du programme de développement de la Bretagne.

Étroitement lié à la rénovation rurale, le programme de développement de la Bretagne fournit un exemple caractéristique de politique régionale d'ensemble. L'industrialisation en constitue le volet principal. Quatre principes ont été retenus :

La Bretagne doit être dotée de l'infrastructure nécessaire à un développement économique normal, c'est-à-dire spontané : c'est à cet objectif que répondent la construction d'une raffinerie de pétrole à Brest, le programme routier, l'automatisation du réseau téléphonique et le développement universitaire de Rennes et de Brest.

Les efforts doivent être concentrés, c'est pourquoi deux pôles de développement principaux, Rennes et Brest, ont été retenus dans lesquels seront localisés les investissements les plus lourds : à Rennes une faculté des sciences, un centre de calcul et un institut universitaire de technologie ; à Brest un appontement pétrolier, une deuxième forme de radoub et les établissements du centre national pour l'exploitation des océans.

Pour encourager la vocation de la Bretagne en matière d'électronique, le Gouvernement s'efforce d'orienter vers la région la plus grande partie possible des activités nouvelles suscitées par le développement de cette industrie : il prévoit l'implantation de grandes écoles spécialisées et des établissements du centre national d'étude des télécommunications ; toute entreprise de ce secteur qui souhaite se développer dans la région parisienne est invitée préalablement à étudier une possibilité d'implantation dans la région de Rennes.

C'est au développement des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest que je consacrerai maintenant quelques remarques : J'ai parlé en détail du plan breton, parce qu'il me paraît un exemple particulièrement complet de programme coordonné d'aménagement du territoire à l'échelle d'une vaste région. Nous nous en inspirons dans la mesure de nos moyens pour le développement des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, qui reste un des objectifs fondamentaux de notre politique.

La création des équipements de communication et de formation constitue, comme en Bretagne, le préalable à l'industrialisation de ces régions. L'engagement et l'accélération de la construction des autoroutes « Paris—Orléans—Tours—Poitiers » et « Paris—Le Mans », l'effort accompli sur le plan universitaire et en matière de recherche dans les trois métropoles de l'Ouest, les programmes d'équipement des grands ports de la façade atlantique constituent de solides facteurs d'orientation des implantations industrielles.

Nous avons à cet égard atteint et même dépassé l'objectif, inscrit au V^e Plan, de créer plus de 35 p. 100 des emplois industriels nouveaux dans l'Ouest. Ces résultats, comme ceux de la conversion des houillères, nous les avons obtenus et nous ne pourrions les conserver que grâce au régime des aides qui constitue un facteur d'incitation irremplaçable.

Je suis, quant à moi, de l'avis formulé à ce sujet par MM. les rapporteurs.

Cette action pour les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, nous la prolongeons par la mise en valeur touristique. Nous l'avons

lancée dans le passé grâce au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. Mais, dès l'an prochain, nous proposons d'ouvrir une ligne budgétaire au budget des charges communes pour l'aménagement touristique de la côte aquitaine.

Répandant aussi à l'une des préoccupations exprimées par M. Duval, je tiens à préciser qu'une liaison transversale Est-Ouest qui favorisera à la fois le développement de la façade atlantique et du centre de la France me paraît, à moi aussi, indispensable. Elle devra être prévue dans le schéma directeur des grandes liaisons routières qui est en cours d'élaboration.

J'en viens à la région parisienne.

L'aménagement du territoire est un objectif qui intéresse l'ensemble du pays et, bien entendu, la région parisienne doit y trouver sa place. A ce propos, je voudrais exprimer deux idées avec beaucoup de force :

L'œuvre d'aménagement du territoire est d'abord un effort pour enrayer les mécanismes cumulatifs de la croissance de Paris ; cette croissance risquerait, en effet, si elle continuait au rythme du passé, de conduire à une impasse à la fois pour la région parisienne et pour la nation.

A condition d'être canalisée, la vitalité de la capitale peut être mise au service d'un aménagement rationnel du territoire, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, une vigoureuse politique de la région parisienne conforme à la vocation européenne et internationale de notre capitale. Vocation qui serait durablement compromise si nous laissions Paris devenir un monstre dont nul ne saurait plus prévoir ou dominer les développements.

La révision du schéma directeur de la région parisienne en cours fournit l'occasion de refaire le point sur la politique de décentralisation. Pour l'étude de cette révision, des directives ont été données au préfet de la région de Paris — c'est vous dire que les vingt et une régions nous intéressent —...

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire... depuis le décret du 1^{er} juillet 1969, relatif à mes propres attributions.

Voici les directives données au préfet de la région de Paris : D'abord, le fait fondamental est que la croissance démographique de la région parisienne s'est relativement ralentie. Le dernier recensement dénombre, en effet, 400.000 habitants de moins que prévu en 1968. Il convient, de ce fait, de modérer les perspectives de population aux horizons 1985 et 2000 prévues en 1963 dans le Livre blanc de la région parisienne. La fourchette démographique indiquée pour cette région pour la préparation du VI^e Plan, a été ramenée de 11.900.000 - 12.000.000 à 11.100.000 - 11.900.000 ;

Je vous demande de vous souvenir que, dans le même moment, New York, par exemple, compte sept millions d'habitants et sa région proche douze millions d'habitants, que la population de la France n'est pas comparable à celle des Etats-Unis et que les chiffres prévus antérieurement, pour la région de Paris, sont, à mon avis, erronés. Si les chiffres dont on parle aujourd'hui peuvent être encore diminués, rien ne me semblera plus salutaire, car même la réalisation des prévisions actuelles pourrait, à certains égards, représenter un danger, tant cet accroissement continu, perpétuel et qu'on ne saurait assez dominer, menace finalement notre capitale. (Applaudissements sur divers bancs.)

Cette révision des prévisions démographiques conduit également à reconsidérer le programme des huit villes nouvelles prévues au schéma directeur de 1965, en cherchant à réduire leur nombre.

Le schéma directeur de la région parisienne devra tenir compte, par une libre concertation avec les régions voisines, de tendances ou de faits nouveaux qui viendraient améliorer au profit de ces dernières un équilibre de croissance plus satisfaisant.

Enfin, s'agissant des problèmes de l'emploi, un groupe de travail a été chargé d'examiner si une adaptation des procédures en vigueur en région parisienne — redevances, agrément — permettrait, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, d'améliorer les résultats actuels, étant entendu que nous ne devons pas fermer les yeux sur les problèmes qui existent, tout en ne nous laissant pas non plus entraîner dans l'enchaînement concentrationnaire : habitat-emploi, emploi-habitat.

La sauvegarde du patrimoine naturel et culturel : voilà une grande tâche qui nous tient aussi beaucoup à cœur !

La sauvegarde du « milieu environnant », c'est-à-dire du patrimoine naturel et culturel contre les nuisances entraînées par le développement industriel constitue une des préoccupations fondamentales du Gouvernement. C'est de ce dernier thème que je voudrais traiter en conclusion, parce qu'il est en voie de devenir une des dimensions essentielles d'une politique d'aménagement du territoire consciente, concertée, volontaire. Et cela, non plus seulement pour des considérations d'esthétique ou de mieux-être toujours présentes, mais bien parce que dans notre

monde moderne l'homme se trouve menacé dans son intégralité biologique, physique, psychologique et mentale. J'ai été très heureux d'entendre ce qui a été dit il y a quelques instants, sur ce sujet, à cette tribune.

C'est en grande partie de ces préoccupations que découlent des opérations d'aménagement du territoire comme la création des parcs ou la politique de l'eau.

J'ai pris note des remarques faites par M. Ansquer. Le système que nous avons mis en place pour résoudre notamment les problèmes de pollution est évidemment perfectible. Les suggestions seront toujours les bienvenues. Le décret qui crée les établissements publics au titre des articles 16 et 17 de la loi sur l'eau est prêt ; il sera publié au *Journal officiel*, à très bref délai. C'est une question de trois ou quatre jours.

Aujourd'hui, les conditions de vie à Paris et dans nos grandes villes s'aggravent sans cesse. Tous ces problèmes de nuisance concernant l'eau, l'air, exigent de notre part une action de plus en plus énergique. Les médecins, les hygiénistes, les psychiatres jettent des cris d'alarme. La campagne n'est plus épargnée nulle part, les rivières les plus reculées deviennent des égouts à ciel ouvert. Les plus grands lacs meurent ou risquent de mourir, les mers, elles aussi, commencent à être polluées. Il s'agit d'un problème non seulement national mais mondial.

L'O. N. U. prépare pour 1972 une conférence sur ce thème. Le Conseil de l'Europe a décidé de faire de l'année 1970 une « année européenne de la nature ». Ce doit être pour notre pays l'occasion d'établir un bilan, de présenter un programme pour la protection du milieu naturel, de définir notre politique de l'environnement.

Dans cet esprit, M. le Premier ministre vient de demander à MM. les ministres intéressés d'examiner les mesures à prendre en ce qui concerne l'environnement, la protection des sites, l'équilibre des milieux naturels, l'encombrement, et il m'a chargé de la préparation de ce programme d'actions qui sera présenté au comité interministériel d'aménagement du territoire au début de l'année prochaine.

Ce que le Premier ministre souhaite, ce sont des mesures concrètes dont certaines se traduiront sans doute par des projets de loi ou même par des projets de traités internationaux. Ce qu'il demande aussi, c'est un effort d'information et de formation dès l'école auprès des enfants, mais aussi auprès de tous les citoyens appelés à prendre conscience de la gravité de ces problèmes, qui menacent parfois leur vie, souvent leur équilibre, toujours leur mieux-être.

Voilà un objectif ambitieux qui nécessite le concours de toutes les forces vives du pays. L'année 1970 doit marquer le point de départ de cette grande œuvre nationale.

J'ai tenu, mesdames, messieurs, à expliquer longuement devant votre Assemblée les moyens que nous mettons en œuvre pour la préparation du VI^e Plan, ainsi que nos actions pour l'aménagement du territoire.

J'ai réservé pour conclure quelques considérations d'ordre général, dont je voudrais vous faire part.

Le Plan et l'aménagement du territoire, l'un et l'autre, doivent faciliter l'adaptation des Français à la nouvelle société, dont M. le Premier ministre vous a fait connaître les grandes lignes. Mais cette adaptation doit se faire dans le calme et dans l'ordre. Le rôle du Plan est bien de montrer à l'ensemble de nos concitoyens que cela est possible, en sauvegardant les valeurs matérielles et spirituelles auxquelles ils sont légitimement attachés.

Un des rôles du Plan est de provoquer l'adhésion des Français à certaines modifications inéluctables sans leur laisser l'impression qu'elles leur sont imposées par une technocratie, que l'on dit volontiers inhumaine.

Je crois, pour ma part, que le rôle du ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire est avant tout de raser tous les éléments de notre population, en leur démontrant que de ces transformations naîtra un mieux-être et que chacun de nous continuera à trouver sa place dans la société.

Je suis frappé comme vous de l'inquiétude qui caractérise, à l'heure actuelle, des groupes sociaux entiers : inquiétude des jeunes, diplômés ou non diplômés, étudiants ou jeunes ouvriers, qui se demandent s'ils trouveront demain un emploi rémunérateur dans la spécialité qu'ils ont choisie ; inquiétude de tous ceux qui concourent à la production : ouvriers, maîtrise et cadres, devant les risques d'une récession, ou limitée à notre pays, ou générale ; inquiétude des commerçants, petits ou moyens, devant le développement des grandes surfaces ; inquiétude des cadres salariés à l'occasion des opérations de concentration ou de restructuration qui peuvent conduire à des licenciements ; inquiétude des professions libérales devant le spectre de la fonctionnarisation ; inquiétude enfin de ceux qui ont quitté la vie active et qui s'effraient plus que d'autres d'une évolution qu'ils ont plus de mal, étant donné leur âge, à supporter.

Je vois dans cette inquiétude l'une des causes d'un « certain malaise » que l'on se plaît à souligner depuis de nombreux mois. J'y vois également la cause de l'affaiblissement du civisme, chacun cherchant à tirer son épingle du jeu par n'importe quel moyen et au mépris de la solidarité nationale.

Or, le rôle du Plan n'est-il pas, pour une part, de montrer que certaines de ces inquiétudes sont excessives, que l'évolution nécessaire peut se faire sans à-coup, qu'elle se fera de façon suffisamment progressive pour que chaque Français ait le temps de s'y adapter et que chaque Français peut se préparer, sans appréhension, aux mutations des prochaines années.

Je voudrais prendre un exemple lié au programme de l'aménagement du territoire et qui me paraît fondamental. C'est celui de la mobilité de la population active. On a dit et répété que nous souffrions d'une mobilité insuffisante des ouvriers et des cadres. Cela est vrai, mais cette mobilité ne doit pas être imposée non plus de façon autoritaire ! Il faut la provoquer par l'espoir d'une amélioration du niveau de vie, dans l'immédiat ou à terme, en jouant à la fois sur les conditions de salaires et sur les facilités de logement.

Il est évident — et chacun doit en prendre conscience — que l'Etat ne peut garantir à chacun des Français de garder son emploi dans la région où il aime vivre. Ce serait, à l'heure de l'ouverture des frontières, une régression considérable dont souffrirait gravement notre économie. Mais l'Etat, par ses instruments de réflexion que sont le Plan et l'aménagement du territoire, doit, face aux mutations inéluctables et dans le plus grand nombre de cas possible, permettre à chacun des Français, soit de garder sa spécialité professionnelle, quitte à accepter des modifications de résidence, soit de rester dans la région où il aime vivre, quitte éventuellement pour lui à acquérir une qualification professionnelle nouvelle lui permettant de garder un rôle actif et utile dans la société.

Je crois ainsi, mesdames, messieurs, vous avoir fait part de certaines de mes préoccupations, au moins les plus importantes, et j'espère que vous les partagerez. Il s'agit, en quelque sorte, d'humaniser au maximum ces notions abstraites que sont le Plan et l'aménagement du territoire. Il faut, pour cela, éviter les chemins trop volontaristes que pourraient souhaiter certains. C'est ainsi que nous chercherons à associer davantage les Français à une œuvre qui les concerne très directement et c'est peut-être ainsi que nous nous donnerons une meilleure chance d'en assurer le succès. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Valleix.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre, nous avons apprécié votre insistance à souligner l'aspect de solidarité humaine de la mission qui vous incombe et votre évocation de problèmes qui ne suscitent pas toujours l'intérêt qu'ils méritent, telle la protection de la nature car, en fin de compte, il s'agit bien de l'environnement de l'homme.

A cet égard, l'Assemblée, unanime sans doute, est attentive à toute action du Gouvernement susceptible d'encourager les initiatives, souvent spontanées et humainement saines, prises pour lutter contre le bruit et la pollution de l'air comme de l'eau.

Par son action administrative, mais, plus encore, par une incitation et un appui aux initiatives privées, le Gouvernement peut, en effet, offrir aux Français de notre temps des conditions de vie meilleure. Et tel est bien le sens de votre mission.

Une autre de vos déclarations, monsieur le ministre, nous aura rassurés, puisque vous avez marqué votre volonté d'assurer à la région parisienne un développement harmonieux, qualitatif et non seulement quantitatif, équilibré, sélectif en quelque sorte et humainement meilleur.

Mais vous avez en charge vingt et une régions, donc la région parisienne, mais aussi toute la province.

Nous avons noté avec intérêt l'action entreprise en faveur de la Bretagne, car il s'agit là d'une expérience exemplaire qui ne suscite, certes, aucune jalousie, mais qui mérite d'être étendue à d'autres régions.

Il n'y a là aucune contradiction avec les préceptes d'égalité et de fraternité de la République. C'est une égalité moderne qui est recherchée dans le cadre de votre action. Quant à la fraternité, le Premier ministre lui-même, M. Jacques Chaban-Delmas, a souligné ici — et le cas n'est pas fréquent à une tribune publique — la nécessité d'instaurer dans ce pays une meilleure compréhension, c'est-à-dire une plus grande fraternité.

Il est certain que, sur ces plans, votre action ministérielle peut être fondamentale.

Vous avez évoqué la possibilité de l'inscription d'une ligne dans le prochain budget pour le développement de la côte d'Aquitaine. Je m'en réjouis en tant que représentant de cette région,

mais j'en profite pour reprendre un problème de dimension nationale, excellemment posé par M. Duval, rapporteur de la commission de la production et des échanges, et concernant la nécessité de cette liaison routière pour laquelle vous avez bien voulu donner votre agrément.

La question est importante et il n'est pas inutile, devant notre Assemblée, de mieux préciser les objectifs visés.

Cette liaison routière a fait l'objet d'études menées en accord avec l'administration à l'initiative de nombreuses personnalités et d'organismes publics ou consulaires. Elle s'inscrit dans le cadre d'une action concertée et les pouvoirs publics en sont actuellement saisis.

Il s'agit très exactement d'un effort régional qui intéresse, en fait, toute la nation.

L'histoire de notre pays, sa configuration géographique, sa conception centralisatrice ont contribué à l'édification d'un système de transports de type radial. Or, pour doubler des équipements ferroviaires insuffisants et des liaisons aériennes, elles aussi encore insuffisantes, il faut poursuivre la réalisation d'un réseau routier de dimension nationale et internationale.

On vous a parlé tout à l'heure de la nécessité de la liaison qui, à l'ouest devra desservir toute la façade atlantique, aussi bien Nantes et La Rochelle que Rochefort, Royan, Bordeaux et, au-delà de la Côte d'Argent, Poitiers et Angoulême, qui prendront ainsi vocation de plaques tournantes et de relais en direction de Limoges, par exemple, tête de ligne d'un tronçon commun qui viendra s'articuler sur les autoroutes A 1 et A 6 pour assurer les liaisons avec Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et la région lyonnaise.

La partie est de l'itinéraire devrait d'ailleurs « éclater » à partir de l'autoroute A 6 en direction de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, assurant ainsi des liaisons continues, même au-delà de nos frontières où butent actuellement les autoroutes.

Ce projet faciliterait les échanges entre les régions et, sur le plan économique, en matière agricole — pour le boisement en cours dans le Centre, pour l'élevage, pour l'embouche — comme en matière industrielle — qu'il s'agisse du développement de la pétrochimie dans les régions de l'Atlantique avec Nantes, La Rochelle et Bordeaux ou de la création de complexes industriels à l'intérieur du pays — il offrirait des chances nouvelles à l'Ouest, souvent baptisé « désert français ».

Cette liaison est urgente également parce que, si elle n'était pas réalisée, une véritable muraille de Chine risquerait de s'édifier du Havre jusqu'à Marseille par le « biais » de la très heureuse autoroute Nord-Sud.

Cela souligne l'impérative nécessité de procéder très vite à la réalisation des équipements.

Monsieur le ministre, je vous demande, bien entendu, d'inscrire ce projet dans le schéma directeur des routes — et j'ai été sensible, comme l'Assemblée d'ailleurs, à l'observation que vous avez présentée tout à l'heure à cet égard — mais aussi de bien vouloir entreprendre tous efforts pour que, dans le VI^e Plan, les moyens les plus importants soient dégagés.

Je sais, en plaçant cette cause, que je ne sors pas des limites de votre haute compétence qui consiste, en définitive, n'est-il pas vrai ? à concourir à l'édification d'une France moderne et aussi plus humaine. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. Je vous ai écouté, monsieur le ministre, avec beaucoup d'intérêt et un peu de surprise.

Vous avez dit que le VI^e Plan serait plus rigoureux et plus souple que le V^e et vous avez insisté sur cette notion de rigueur.

Si nous devons être rigoureux, si nous manifestons une rigoureuse honnêteté intellectuelle, il faut bien que nous nous posions certaines questions. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait, et fort heureusement, les rapporteurs car dans votre discours, quelle que soit l'amitié que nous vous portons, nous ne trouvons pas les mêmes éléments d'information.

Le V^e Plan, avait-on dit — je reprends les termes du rapport de M. Ansquer — devait rendre l'économie française compétitive, rétablir les équilibres fondamentaux, c'est-à-dire poursuivre l'expansion dans la stabilité des prix, aménager harmonieusement le territoire, faire en sorte que l'amélioration du produit national profite à tous, notamment par le biais des équipements collectifs.

Il est évident que la plupart de ces objectifs n'ont pas été atteints. Or les prévisions gouvernementales, telles qu'elles figurent dans les textes officiels, sont vraiment trop optimistes en ce qui concerne l'exécution de ce V^e Plan dont vous avez très peu parlé.

On dit, dans ces documents officiels, que le V^e Plan sera réalisé à 85 p. 100 environ à la fin de l'année 1970. Il est même précisé que, pour les équipements sanitaires et sociaux, on atteindrait 90,4 p. 100, sans la mise en œuvre des crédits optionnels.

Or, dans son rapport fort honnête, M. Duval indique : « En matière d'équipement sanitaire et social, le taux d'exécution à la fin du V^e Plan devrait être de 100 p. 100. » Mais il ajoute : « En fait, les réalisations dans le secteur social ne semblent pas devoir dépasser 63 p. 100 des prévisions. »

M. Eugène Claudius-Petit. En engagements !

M. Pierre Abelin. « En matière d'équipements routiers, le pourcentage de réalisation du Plan devrait être de 86 p. 100. Plus concrètement » — dit M. Duval, et la formule est jolie — « il serait de 62 p. 100 pour le réseau de rase campagne et de 93 p. 100 pour les autoroutes. »

Mais MM. Ansquer et Duval ne sont pas les seuls à s'exprimer ainsi. Un de vos collègues du Gouvernement, qui a son franc-parler — il s'agit de M. Chalandon — dit tout net que, quelles que soient les circonstances, on aboutira à une exécution de 75 p. 100 du plan en moyenne pour les équipements et le logement à la fin de 1970.

Si nous faisons montre de rigueur, il vaudrait mieux dire ces choses clairement et déterminer les raisons pour lesquelles un résultat plus complet ou meilleur n'a pu être obtenu.

M. Ansquer fait heureusement ressortir l'évolution de la production intérieure brute, de la consommation des ménages, des investissements productifs au cours du V^e Plan.

On constate que la progression de la consommation des ménages — moyenne annuelle, 4,75 p. 100 — est moins élevée que celle qui avait été prévue par les auteurs du Plan — 5,3 p. 100. Ce n'est donc pas la consommation des ménages ni même la crise de mai 1968 qui ont entraîné des résultats inférieurs aux prévisions du Plan. Cette consommation des ménages est demeurée limitée et même, d'après les comptes de la Nation pour 1968, elle n'a enregistré en volume en 1968, par rapport à 1967, qu'une progression de 4,4 p. 100, inférieure aux progressions des années antérieures.

En revanche, les investissements productifs, souligne M. Ansquer, auraient augmenté davantage que prévu : 7,2 p. 100 au lieu de 6. Cela n'a été rendu possible que grâce aux crédits consentis à l'économie à partir de 1967 et surtout de 1968, car, dans les années antérieures, vous le savez bien, ces investissements productifs avaient été limités et relativement stagnants. Quand j'ai posé, en commission des finances, à M. le ministre de l'économie et des finances la question suivante : « Quelles sont, depuis 1958, les années qui ont été favorables du point de vue de l'investissement productif ? », M. Giscard d'Estaing m'a répondu : « Elles ne sont pas nombreuses. »

M. Ansquer explique les déceptions enregistrées par des phénomènes qui nous échappent, tels que la récession allemande en 1967 — je reprends les termes de son rapport — et par d'autres considérations, y compris d'ailleurs les événements de mai 1968.

Il convient d'être plus précis et d'imputer nos échecs à l'excès des dépenses improductives, à de fausses orientations techniques et économiques, à l'insuffisance des mesures tendant à obtenir une meilleure compétitivité des entreprises, en dépit des ordonnances prises, en 1967, sauf erreur de ma part, par le gouvernement de M. Pompidou et que nous avions critiquées.

M. Chardonnet, éminent rapporteur du Conseil économique et social, déclarait au début du V^e Plan que le projet gouvernemental était sujet à critiques et, en particulier, que l'équilibre fondé sur une hausse des prix de 1,5 p. 100 par an n'était pas réaliste du tout, que le développement des exportations était surestimé, que le manque total de prévisions relatives à l'accroissement des prestations sociales était une erreur grave, que les demandes de l'éducation nationale avaient été beaucoup trop fortement réduites.

Il ne s'agit pas là d'une position politique mais de l'opinion du rapporteur du Conseil économique et social qui appartient au groupe des personnalités qualifiées et qui, à ce titre, peut parler devant cette Assemblée avec autorité.

Or, vous êtes maintenant obligé, en raison de la situation financière, de limiter encore les actions du V^e Plan, si bien que vous ignorez en réalité les résultats qui seront obtenus à la fin de son exécution. D'autant plus que les restrictions opérées sont faites d'une façon globale et peu sélective, et qu'ainsi les régions les moins équipées, celles qui, parfois, éprouvent le plus de difficultés à prévoir et à mettre en œuvre leurs équipements vont se trouver, par ces blocages massifs et généraux, pénalisées d'une façon indéniable.

Lorsque nous savons que, dans le département de la Vienne par exemple, les C.E.G., prévus au Plan, ne seront construits qu'à concurrence de 50 p. 100, on comprend que les mesures de blocage qui interviennent et les ralentissements opérés menacent l'exécution de cette partie du Plan de façon tout à fait regrettable.

Alors, vous nous dites maintenant que le VI^e Plan — et je reprends les propos de M. Ansquer — tiendra compte de la réalité du marché et que certaines coordinations auront lieu

avec les travaux des autres pays européens. Si la formule « réalité du marché » signifie que l'on renoncera à une politique de prestige sans efficacité économique et dangereuse sur le plan financier et monétaire, nous sommes d'accord. Si, en revanche, on renonçait de plus en plus à « l'ardente obligation du Plan » telle qu'elle était célébrée avec raison par le général de Gaulle, nous déplorerions vivement cette évolution.

Tel journaliste fort autorisé estimait ce matin à Radio-Luxembourg que l'Assemblée nationale ne consacrait pas des débats assez précis et amples aux réalisations prévues par le Plan et aux résultats des expériences antérieures. Il faut admettre que nous n'avons pas trouvé dans vos propos ni dans les documents qui nous ont été fournis des renseignements très substantiels, monsieur le ministre, sur les effets du plan Calcul et sur les autres opérations engagées dans le cadre du V^e Plan.

Donc, cette Assemblée discutera avec beaucoup de difficultés de données qui ne sont pas en sa possession.

Quant à la coordination avec d'autres pays européens, l'expérience prouve qu'aucun résultat valable ne pourra être obtenu sans une union politique très structurée. Or vous savez bien que nous n'allons pas vers cette union politique de l'Europe, mais beaucoup plus — ce n'est pas un procès d'intentions — vers une sorte de zone de libre-échange dans laquelle toute programmation perdra sa valeur, ce qui serait pour nous, pour la France, très dommageable.

L'aménagement du territoire est souvent décrit comme un élément de l'application du Plan. Si le taux d'expansion nationale est assez régulier, l'aménagement du territoire en profite.

M. Giscard d'Estaing disait en 1965, je crois, à l'aube du V^e Plan : « Nous aboutirons à un taux d'expansion élevé sans inflation ».

Ce taux d'expansion élevé sans inflation aurait permis d'aménager le territoire dans des conditions beaucoup plus aisées.

Si nous parlons de l'action de la D. A. T. A. R. — délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — qui conduit une action volontariste, nous ne pouvons que louer cet organisme qui fait un travail sérieux. Les rapporteurs l'ont dit et je suis d'accord avec eux. Seulement, cette D. A. T. A. R. — les orateurs l'ont indiqué aussi — est dotée de moyens très limités par rapport à ceux qui sont mis en œuvre dans d'autres pays.

Il suffirait de dire que la D. A. T. A. R. disposera en 1970, sauf erreur de ma part, de 220 millions de francs et que ces crédits de paiement seront réduits de 13 p. 100. Alors que sa tâche est cependant essentielle et que les résultats obtenus jusqu'à présent sont insuffisants, vous reconnaitrez avec moi, monsieur le ministre — j'en suis convaincu — que cette réduction est profondément regrettable.

Pour souligner le caractère modeste des opérations traitées, il me suffira de faire remarquer que le nombre des prêts consentis par le F. I. A. T. en 1968 ne s'élevait qu'à 111, chiffre pourtant en augmentation sensible par rapport à l'année précédente. Si l'on se réfère aux aides accordées pour des décentralisations par le Fonds national de l'emploi, on s'aperçoit que les interventions de cet organisme pour des opérations si essentielles n'ont représenté que 8 p. 100 du total de ses interventions relatives à l'aménagement du territoire.

Cela souligne encore combien la décentralisation industrielle demeure limitée dans ce pays.

Dans le même temps, la politique de rénovation rurale n'intéresse que quatre zones et 14 p. 100 de la population. Or nous notons, dans le rapport du 15 octobre de la commission des communautés européennes, cité par M. le rapporteur Duval, que, sur le territoire français, il y a environ 70 p. 100 de régions agricoles, où l'infrastructure est insuffisante, où l'activité n'est pas assez forte et où la densité de population est faible, inférieure à 100 habitants au kilomètre carré dans la plupart des cas.

La commission européenne a publié une carte sur laquelle l'ouest de la France, au même titre que l'Italie, est représenté par une tache blanche, signe d'un équipement insuffisant, d'un pays sous-développé. Devant un tel document, on ne peut s'empêcher de penser que l'action du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire est encore nettement insuffisante et que nous avons intérêt à coordonner ses développements et ses interventions dans le cadre européen ce qui implique — je l'ai déjà dit — une certaine union politique de l'Europe.

Outre la Bretagne, d'autres régions sous-équipées continuent à se vider de leur population au bénéfice de la région parisienne. Une région comme le Poitou-Charente — que je connais bien — souffre toujours d'une migration trop forte.

Lorsque tous les députés, les sénateurs, les conseillers économiques de cette région sans aucune distinction politique sont allés trouver le Premier ministre d'alors, M. Couve de Murville, et lui ont remis des documents contenant des chiffres

incontestables sur le solde migratoire, l'insuffisance très marquée de la création d'emplois, la régression des emplois qualifiés durant le V^e Plan, ils manifestaient une légitime inquiétude.

On en revient donc à cette constatation que si la D. A. T. A. R. travaille bien, ses interventions sont loin d'être suffisantes.

La politique « volontariste » vous l'avez conduite pour la Bretagne. Lorsque vous nous parlez d'une vocation téléphonique ou de télécommunications pour la Bretagne, alors que cette région n'en avait aucune en ce domaine, ne s'agit-il pas d'une pratique, d'une politique volontariste ? Reconnaissez que le Gouvernement l'a beaucoup moins fort dans d'autres régions dont la situation n'est pas meilleure.

A la lecture du fascicule budgétaire, on est frappé de la modicité des crédits d'intervention affectés à la rénovation rurale et à certaines tâches essentielles, alors qu'on constate — pour ne citer que cet exemple — la si grande importance donnée à l'aérotrain qui pourra un jour relier Orléans à Paris.

Cette réalisation est certainement intéressante dans son principe, les chercheurs ont fait un travail utile et la France est en avance dans ce secteur par rapport à d'autres pays, mais s'impose-t-elle dans la hiérarchie des urgences ? Réalisera-t-on prématurément des opérations de cette nature, flatteuses, prestigieuses, certes, mais dispendieuses et qui n'apporteront pas aux usagers de très grandes facilités alors que, par ailleurs, tant de vides restent à combler et tant de tâches urgentes à entreprendre ?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations qu'à la lecture de votre budget et après votre discours je suis amené à présenter. N'y voyez pas une prise de position politique, elles traduisent simplement le souci des élus d'y voir beaucoup plus clair et le désir que ne se renouvellent pas, en 1970-1971, les erreurs qui ont été commises en 1965.

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le ministre, votre budget est l'occasion de faire le point puisqu'il est une charnière.

En effet, l'année 1970 verra la fin du V^e Plan et l'élaboration du VI^e. Il s'agit donc d'examiner les résultats de celui qui va se terminer et, à leur lumière, de discerner ce que pourra être celui qui va lui succéder.

Les chiffres, bien entendu, ont leur importance ; il ne faut donc pas les négliger car ils sont l'expression des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il s'était proposés en fonction des prévisions qu'il avait envisagées. Mais ils n'ont qu'une valeur relative.

L'essentiel pour nous, et tout cas, se situe ailleurs. Ce qui nous intéresse surtout c'est de déterminer la valeur du Plan, d'apprécier ce qu'a été la politique d'aménagement du territoire au regard de l'économie nationale d'abord et surtout des hommes — c'est-à-dire de leurs possibilités de travail, de leurs conditions de vie, de leur bien-être — et de porter un jugement sur ce qui a été fait dans notre pays dans ce domaine.

Où en sommes-nous donc aujourd'hui après deux Plans, le IV^e et le V^e, dont les Gouvernements successifs et la majorité qui les a soutenus ont la responsabilité, et après la création, en 1963, de la D. A. T. A. R. — la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — et de bien d'autres organismes ? Où en sommes-nous si l'on se réfère aux fameux clignotants d'alerte prévus par le Gouvernement ?

La situation de l'emploi était extrêmement grave en septembre 1968. Elle s'est légèrement améliorée mais elle reste toujours aussi préoccupante pour les jeunes et les travailleurs de tous ordres qui ont la malchance d'avoir plus de quarante-cinq ans. Elle le sera plus encore dans quelques mois lorsque les effets néfastes du plan de redressement se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie. Quant aux prix, nous savons quelle a été leur évolution au cours des années 1968 et 1969. Leur progression nous classe en tête des pays du Marché commun.

La production industrielle progresse, elle, à un rythme nettement insuffisant comparativement à celle d'autres pays industriels.

Quant à notre balance commerciale, quatrième clignotant d'alerte, elle ne cesse, chacun le sait, d'être déficitaire depuis des mois.

Au lieu d'être en expansion, notre économie nationale est sérieusement atteinte et, quoi qu'on en dise, les événements de mai y sont peu de chose. Le mal existait avant eux, il est d'une autre nature.

Que dire de l'équilibre au sein de notre pays entre les différentes régions ? L'évolution s'opère toujours dans le même sens. On peut distinguer trois grandes zones : Paris et la région parisienne d'abord. M. Duval, rapporteur de la commission de la production et des échanges, le signale en faisant référence à une déclaration de M. Monod qui pose la question suivante : « L'aménagement du territoire est-elle possible sans que soit maîtrisé le phénomène parisien ? »

Dans le renvoi qui suit cette citation, M. Duval écrit : « Au cours des IV^e et V^e Plans les dépenses d'équipement urbain sont, à Paris, deux fois et demi supérieures à celles des villes de province et la fiscalité moyenne inférieure de moitié. »

La seconde zone se situe, géographiquement, près de nos partenaires du Marché commun ou s'y rattachera lorsque la liaison Rhin—axe rhodanien—Méditerranée sera établie.

Certes, elle a ses difficultés : crise des houillères, crise des industries sidérurgiques, crise du textile et problèmes de conversion dont vous avez parlé, monsieur le ministre.

Mais elle est ou elle sera tout de même relativement bien pourvue en moyens de communication et surtout bien placée dans le cadre de l'économie européenne de demain.

Et puis, il y a le reste, tout le reste, ce qui est beaucoup : l'Ouest, le Centre, le Sud, le Sud-Ouest, dont la situation ne s'améliore pas, qui continuent à perdre leurs jeunes, c'est-à-dire leurs forces vives, et qui s'interrogent avec inquiétude sur leur avenir.

Ainsi, deux plans successifs et six ans d'aménagement du territoire aboutissent, malgré tous les schémas dont on veut bien nous parler, à ce constat : nous sommes un pays économiquement sous-développé dans son ensemble, auquel on inflige, en outre, une punition supplémentaire avec le plan d'austérité, un pays économiquement et socialement déséquilibré, un pays où le nivellement tend à se faire progressivement par le bas, dès l'instant où son expansion harmonieuse est mise en cause.

Alors, pourquoi le Plan ? Pourquoi l'aménagement du territoire ?

Vous avez dit à cette tribune, monsieur le ministre, avec chiffres à l'appui, que le bilan de l'action gouvernementale était positif.

A cela je réponds qu'il serait bien regrettable que depuis dix ans rien n'ait été fait. Mais cela ne change rien à la réalité des choses. Vous aurez beau dire, le Plan n'a pas atteint ou n'atteindra pas ses objectifs. Selon M. Duval, « d'une façon générale, le V^e Plan ne sera pas exécuté intégralement, les taux de réalisation variant entre 63 et 106 p. 100. Au niveau régional, les disparités sont encore plus grandes. Indiquons, dit-il, que dans le secteur des transports et des communications, le degré d'exécution au 31 décembre 1969 serait de 80 p. 100 dans le Limousin et de 33 p. 100 seulement en Aquitaine ».

En fait, on peut sans craindre de se tromper affirmer que, par rapport aux nécessités fondamentales de notre vie économique, ces taux de réalisation sont supérieurs à la réalité car, de l'aveu même du rapporteur, « la programmation avait sous-estimé l'ampleur des besoins qui se sont manifestés au cours de la période quinquennale ».

Quand on pense que le taux de réalisation de 106 p. 100 correspond au secteur des postes et télécommunications, et qu'on connaît notre situation en ce qui concerne le téléphone, on se rend compte qu'effectivement la réalisation du V^e Plan dans ce domaine n'a pas l'importance que pourrait laisser supposer ce taux.

Vos propos n'empêchent pas non plus que nos investissements se situent nettement en deçà de ceux consentis au niveau régional par nos deux principaux partenaires du Marché commun : l'Allemagne et l'Italie.

Après cette brève analyse, la conclusion qui s'impose est la suivante : quels sont, dans le système français, le rôle, la valeur et l'efficacité d'un plan et des organismes chargés de l'aménagement du territoire ?

A mon sens, les deux ne devraient faire qu'un, l'aménagement du territoire n'étant qu'un des aspects du Plan. Nous touchons là, je crois, au fond du problème.

Un plan suppose deux étapes : l'élaboration et l'exécution, celle-ci dépendant ensuite des moyens financiers mis en œuvre et de l'autorité du Gouvernement. La faiblesse de votre conception, qui explique votre échec, réside dans la diversité et la multiplicité des organismes que vous avez suscités ou créés pour donner une apparence démocratique à votre action.

On ne compte plus, au niveau du département ou de la région, toutes les assemblées à vocation économique : Coder, comités d'expansion, sociétés d'équipement, Oream, et j'en passe. Leur rôle, certes, n'est pas négligeable et il n'est pas question de mettre en doute la compétence des personnes qui les composent. Elles font notamment un travail sérieux de recensement et de statistique, qui pourrait être fort utile. Mais elles n'ont qu'un rôle purement consultatif, si bien qu'en fin de compte le Plan est élaboré essentiellement dans les cabinets ministériels.

En tout cas, le Gouvernement et ses conseillers font l'usage qui leur plaît des informations qui leur sont transmises.

En ce qui concerne les moyens financiers, on constate la même dispersion, la même dilution avec tous les inconvénients qu'elles peuvent comporter : difficulté du contrôle par les élus responsables, porte ouverte aux privilèges, aux pressions de toutes sortes, retards dans les interventions. Au niveau de l'exécution, ce sont

des actions ponctuelles, partielles, et trop souvent de circonstances, faites pour parer au plus pressé, à des situations graves. C'est un « saupoudrage » de crédits sans ligne directrice profonde.

Enfin, si le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures financières pour inciter les industries à s'implanter en province — primes, prêts, subventions de toute sorte, notamment dans les zones critiques — il s'avère que ces mesures ne suffisent pas. La réalité des zones industrielles dépourvues est là pour le démontrer. Un industriel s'installe où il peut, c'est-à-dire là où il juge que les conditions les plus satisfaisantes sont réunies pour qu'il tire le meilleur parti et le maximum de rentabilité de son entreprise.

Ces conditions sont multiples : communications rapides avec Paris, qualité de la main-d'œuvre, téléphone, télex, voie ferrée, équipements scolaires et culturels, environnement, loisirs, etc. Autrement dit, les régions sous-équipées et sous-développées qui auraient le plus besoin de cette revitalisation, sont les plus handicapées. Et l'Etat, devant cette situation, reste impuissant.

Pour illustrer ce phénomène général je citerai l'exemple d'une entreprise qui, pourtant assurée de recevoir une aide financière très substantielle de l'Etat si elle s'implante dans une région donnée, laisse trainer sa décision depuis des mois. La prendra-t-elle un jour ? Personne ne peut le dire, et l'Etat non plus n'y peut rien.

La décentralisation industrielle pèse lourd sur le budget des collectivités locales, si bien que là encore, paradoxalement, les plus pauvres, c'est-à-dire celles qui auraient le plus besoin d'aide, sont au départ les plus handicapées.

Cette politique, monsieur le ministre, est l'inverse d'une véritable planification. On peut se demander si la notion même de plan n'est pas incompatible avec le libéralisme économique. Planifier doit signifier : organiser, discipliner, maîtriser le jeu naturel et anarchique des forces économiques. L'élaboration du Plan doit être démocratique, c'est-à-dire préparée par les forces vives et responsables du pays.

L'exécution, une fois la décision prise à partir de la base et dans le sens de l'intérêt général compte tenu des souplesses et adaptations qui pourraient être nécessaires, doit être stricte, rigoureuse. Sinon, l'organisation est impossible, et on aboutit à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Pour vous — tout au moins à ce qu'il semble — le Plan n'est qu'un élément parmi d'autres du mécanisme économique. C'est le « plan allégé » dont parlait M. Ansquer tout à l'heure.

Pour nous, il devrait en être à la fois le support et l'axe autour duquel viendrait s'organiser harmonieusement l'économie nationale.

Votre conception aboutit, par exemple, à cette aberration : notre façade atlantique en général, à quelques exceptions près, la région de la basse Loire en particulier, sont négligées par le Gouvernement, alors qu'elles constituent un potentiel économique incontestable.

Notamment, l'industrialisation et l'aménagement de la basse Loire pourraient en faire le cœur de toute une région située, par rapport à elle, dans un rayon de trois cents ou quatre cents kilomètres. Depuis des années, nous mettons l'accent sur la nécessité de moyens de communication modernes Est-Ouest.

Le VI^e plan verra-t-il seulement le début d'une de ces réalisations ?

Il faudrait aussi assurer un grand axe atlantique rapide, du nord de la Bretagne à la frontière espagnole, dont la valeur économique et touristique est incontestable, avec franchissement facile de l'estuaire de la Loire par la construction d'un ouvrage d'art fixe qu'il conviendrait d'inscrire au VI^e Plan.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Carpentier.

M. Georges Carpentier. Je n'en ai plus que pour cinq minutes, monsieur le président.

M. le président. Je veux être équitable. Vous venez de parler de rigueur. Il me faut, malheureusement, être rigoureux moi-même pour sauvegarder le temps de parole de tous les orateurs. Veuillez donc conclure.

M. Georges Carpentier. Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais vous présenter. Nous vous le disons dès aujourd'hui : tout laisse à penser que le VI^e Plan ne fera qu'aggraver les insuffisances et les faiblesses du V^e Plan et qu'accroîtra les disparités et les distorsions de l'aménagement du territoire.

Il y a fort à craindre que l'inquiétude des différents groupes sociaux, à laquelle vous venez de faire allusion, ne soit pas apaisée en 1975.

Le pays ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir, à temps, tiré la sonnette d'alarme. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, si l'on considère que les dépenses en capital régionalisées représentent à peu près les quatre cinquièmes des dépenses civiles en capital, votre budget apparaît, pour une large part, comme celui de l'équipement du pays : c'est donc dire son importance.

Or, la loi de finances est telle que pour limiter la progression de la masse globale des dépenses, comme la conjoncture actuelle l'exige, les réductions portent en grande partie sur l'équipement.

De ce fait, si, comme on le dit, « le Plan est l'instrument permettant à une société de maîtriser son destin », le budget et la politique conjoncturelle ont, à leur tour, la maîtrise du Plan.

Jamais les équipements n'ont été plus nécessaires au pays, et jamais le Plan n'a été aussi fragile. En effet si, depuis sa création, il a gardé la même finalité, il a changé d'objet. La finalité, dans une société non collectiviste, c'est de satisfaire aux besoins, et de lever les contraintes, non pas toutes les contraintes mais la contrainte majeure.

Or, celle-ci peut évoluer avec le temps. Cette contrainte majeure fut d'abord constituée par les secteurs de base, puis par l'aménagement du territoire ; nous en sommes aujourd'hui aux équipements.

Les équipements étant par nature localisés, le Plan, qui s'inscrit dans un cadre national, s'exécute au niveau des collectivités territoriales. Celles-ci n'avaient pas ressenti dans le passé toute l'ampleur de cette transformation. Elles en prennent aujourd'hui conscience devant les difficultés auxquelles elles se heurtent, puisque presque les deux tiers de la charge leur incombent.

L'une des tâches essentielles est donc maintenant de définir les rapports qui doivent exister entre le Plan et les budgets des collectivités territoriales, puisque celles-ci supportent une large part de l'exécution du Plan.

Pour définir et atteindre des objectifs précis, l'un des moyens serait peut-être la conclusion entre l'Etat et les collectivités sur le territoire desquelles les équipements doivent être réalisés, de contrats de programme triennaux, par exemple.

Au moment de l'examen de la loi de finances pour 1970 pour le Plan et l'aménagement du territoire, et où la préparation du VI^e Plan est lancée à travers les régions, une question se pose : quand tirera-t-on les conséquences politiques des rapports entre la régionalisation du Plan et les collectivités territoriales ?

Il est devenu urgent de redéfinir solennellement la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, car seules une nouvelle répartition de ces compétences et la décentralisation des responsabilités permettront de concilier les exigences de l'efficacité et de la démocratie. Cela suppose la réforme des structures territoriales dans un délai aussi bref que possible.

Si diverses formes peuvent être étudiées, certains critères devraient d'ores et déjà être retenus.

Il faudrait d'abord tenir compte de la dimension parce que, sans assise de ressources locales suffisantes, il n'y a pas de moyens, donc pas d'autonomie ; il n'y a pas de services propres, donc pas de désengagement véritable de l'administration.

Ensuite, il faudrait retenir le principe de la gestion par les élus, qui répond à la nécessité de l'initiative et aux exigences de la démocratie.

Cette réforme des structures des collectivités suppose aussi l'élaboration rapide du grand projet de création de la région en tant que collectivité territoriale disposant, elle aussi, de moyens de décision, de ressources financières et dotée d'une assemblée élue.

En 1967, au cours de mon intervention sur ce même budget, j'avais, monsieur le ministre, formulé certaines remarques sur le rôle du F. I. A. T. — Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. Je m'étais demandé si cet organisme, qui avait été créé pour donner, en quelque sorte, un coup de pouce à l'économie, n'était pas sorti de son rôle. Je me préoccupais aussi de savoir si une intervention de la Communauté européenne ne se révélerait pas utile pour régler le problème du coût des mutations sociales, dont souffrent évidemment, au premier chef, les régions périphériques de l'Europe des Six.

Or, force est de constater que le F. I. A. T. perd petit à petit son caractère de complémentarité. Je pense, par exemple, aux ports de plaisance ; le F. I. A. T. est intervenu dans certaines régions où l'équipement était déjà supérieur aux prévisions du Plan, alors qu'il ne s'est pas manifesté dans d'autres régions pourtant fort loin d'atteindre les objectifs prévus. Dès lors, au lieu de favoriser l'exécution du Plan, le fonds est devenu un facteur de distorsions supplémentaires.

Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, qu'un règlement financier limite son concours ? Ce qui permettrait de combler l'écart qui existe entre les réalisations et les prévisions du Plan.

Je me réjouis de l'initiative qui vient d'être prise par la Commission de Bruxelles qui a remis au conseil des Communautés une proposition de décision relative à l'organisation des moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional. En effet, à partir du moment où les régions en retard de développement, correspondant aux régions centrées sur l'activité agricole, représentant la moitié de la superficie de la Communauté et groupent plus du quart de sa population, il convient d'entreprendre une action concertée pour établir des plans de développement et en assurer l'exécution, notamment par des bonifications d'intérêt ou des garanties de prêts qui pourraient être consentis notamment par la Banque européenne d'investissements.

Il me semble que ce serait s'engager là sur une voie salubre, et j'exprime le souhait que le Gouvernement appuie cette proposition, qui devrait, monsieur le ministre, recueillir votre adhésion.

Abordant certains problèmes, certes particuliers à la Normandie, mais dont l'envergure justifie l'examen à cette tribune, j'éprouve devant vous, monsieur le ministre, le sentiment d'être à la fois en face de l'expert et du juge-arbitre.

Je ne pense pas trop m'éloigner de vos conceptions en formulant certaines réserves sur le projet de livre blanc du bassin parisien. M. Duval a exprimé des appréciations auxquelles je souscris. Je voudrais vous rappeler combien les régions concernées ont été heurtées de ne pas avoir pris part à l'élaboration de ce projet. Je marquerai surtout leur crainte majeure, que les villes nouvelles établies à la périphérie ne deviennent des pôles d'attraction pour la main-d'œuvre, alors qu'elles devraient au contraire constituer des centres de restructuration de la banlieue.

Les régions de la « couronne » ne veulent pas devenir des réservoirs de main-d'œuvre et demandent que tout soit mis en œuvre pour qu'elles puissent conserver leurs ressortissants sur leur propre territoire.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Parfaitement !

M. Claude Gerbet. Très bien !

M. Michel d'Ornano. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur deux problèmes spécifiques, que vous connaissez bien.

D'abord celui du réseau portuaire des deux Normandies.

On envisage la création d'un port pétrolier dans un site où la réalisation serait coûteuse et le danger d'accidents certain, alors que Cherbourg présente d'indéniables avantages.

Mais au-delà des questions techniques qui doivent être résolues uniquement en fonction des considérations techniques, ne conviendrait-il pas d'envisager la création d'une autorité portuaire pour les quatre grands ports des deux Normandies, qui choisirait le site destiné aux activités nouvelles et qui, dans une sorte de F. E. O. G. A. normand déciderait de la répartition des ressources supplémentaires ?

Mieux que quiconque, monsieur le ministre, vous savez que la proximité de la région parisienne, de l'Angleterre, le développement de la basse Seine soulèvent la question des aménagements touristiques des deux Normandies. Vous avez d'ailleurs évoqué l'importance des problèmes touristiques pour le département ministériel que vous dirigez.

J'ai lancé l'autre jour à cette tribune, en m'adressant au secrétaire d'Etat au tourisme, l'idée de la création d'une mission interministérielle pour l'aménagement des deux Normandies. Je réitère cette demande aujourd'hui, en vous priant de l'accueillir avec bienveillance, car vous savez qu'elle est largement justifiée et qu'il s'agit là d'un problème d'envergure nationale.

Je joins ma voix à celles que vous avez entendues et que vous ne manquez pas d'entendre encore pour demander la prorogation des aides à l'équipement. Dans les régions de l'Ouest en particulier, vous n'ignorez pas que leur cessation à la fin de l'année causerait un dommage considérable.

Vous avez parlé des liaisons autoroutières de l'Ouest. Mais vous n'avez pas mentionné la liaison Paris—Caen. Certes, ce problème ne relève pas de votre département mais il dépend bien de l'aménagement du territoire, et vous savez combien cette liaison est indispensable pour le développement de la Normandie.

Responsable d'une vaste portion de l'équipement national, du développement régional, et par conséquent des conditions de l'insertion de la France dans l'Europe qui se crée, votre tâche, monsieur le ministre, est immense.

Vous nous avez déjà donné bien des preuves de votre attachement à cette entreprise et de votre compétence dans vos fonctions.

Puisse ces quelques réflexions apporter une contribution, si légère soit-elle, à vos efforts ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Andrieux.

M. Maurice Andrieux. Mesdames, messieurs, placés quand même sous le signe des « vaches maigres », les crédits du Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité se sont vu diminués de la somme de 382.000 francs.

Les crédits propres à la D. A. T. A. R. subissent peu de modifications pour l'année prochaine, et M. le rapporteur Ansquer se félicite de ce que la dotation du F. I. A. T. ait échappé aux mesures d'économie.

Cela n'en signifie pas moins, compte tenu et des hausses importantes survenues notamment dans les domaines du génie civil et des effets de la dévaluation, que le volume des travaux sera réduit et que le taux de réalisation des objectifs du V^e Plan ne risque pas ainsi de s'élever sensiblement.

Toute l'activité de l'Etat, en ce qui concerne le Plan et l'aménagement du territoire, est à double face.

La première qui consiste, à l'aide de belles formules, à créer un théâtre d'ombres susceptible de gagner à sa politique les différentes couches de la moyenne et petite bourgeoisie, voire des catégories de technocrates encore hésitantes.

La théorie des « progrès des entreprises qui seraient ceux de la nation » relève de cette tactique.

Mais il en existe bien d'autres : par exemple, celle de la réduction du taux de progression, qui serait source d'amélioration de notre commerce extérieur ; de l'austérité, qui deviendrait une voie rapide vers la « société nouvelle » ; de la création de firmes de taille internationale, qui garantirait l'indépendance nationale.

Et je vous fais grâce de toutes les idylliques descriptions qui fourmillent dans l'annexe tome I sur la régionalisation du budget d'équipement et aménagement du territoire : de la « vocation spécifique des régions » à « l'harmonisation de la croissance économique » en passant, sans doute en référence au plan Vedel, par la « politique globale et concertée de la rénovation rurale ».

En un mot, c'est le « mythe de la caverne », revu par la V^e République avec, comme dit Platon, son étrange tableau et ses étranges prisonniers qui croient nommer les objets réels eux-mêmes en nommant les ombres qu'on leur fait voir.

En réalité — c'est la seconde face de l'activité de l'Etat — afin de concentrer la meilleure part des ressources entre les mains des groupes industriels et financiers dominants, les principales orientations gouvernementales peuvent se résumer ainsi :

Premièrement, détacher du service public et nationalisé des services hautement rentables ou en passe de le devenir et les transférer au secteur privé sous des formes appropriées. C'est ce que M. le rapporteur spécial appelle avec délicatesse « réexaminer les tâches dont l'Etat a la charge et remettre celles-ci en cause lorsqu'elles peuvent être confiées à l'initiative privée ».

Deuxièmement, mettre en place des entreprises ou des services nécessitant des dépenses couvertes par des capitaux publics tandis que la gestion, autrement dit le bénéfice de l'exploitation, pourrait être concédée par l'Etat au grand capital privé. C'est ce que M. le rapporteur spécial, avec son sens de la discrétion, traduit en ces termes : « Des besoins nouveaux devraient bénéficier de l'intervention de l'Etat. »

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. C'est une interprétation abusive !

M. Maurice Andrieux. Ces formes de transfert et d'interpénétration sont amorcées et constituent l'ossature de « l'objet réel », du véritable plan d'équipement et d'aménagement du territoire mis en place pour le profit et qui connaîtrait par le VI^e Plan — plus rigoureux, vient d'annoncer M. le ministre — sa véritable mesure.

De nombreux exemples peuvent illustrer cette affirmation. Le projet de financement des autoroutes, dont la construction et l'exploitation seraient transférées du service des ponts et chaussées aux financiers français et étrangers, lesquels prélèveraient ainsi sur les usagers, pendant des années, des milliards de francs de bénéfices.

La « privatisation » du téléphone entre également dans ce cadre et, selon un hebdomadaire économique et financier, la mise en exploitation « privée » d'une troisième chaîne de télévision n'est pas exclue.

Un sort semblable est souhaité à l'Université. N'écrit-on pas que les promesses d'autonomie favoriseraient l'éclosion d'écoles et de facultés libres dont les diplômés acquerraient sans doute plus d'autorité que ceux de nos unités d'enseignement ?

M. Albert Marcenet. C'est à la violence que l'on recourt !

M. Maurice Andrieux. Ce souhait ne trouve-t-il pas écho dans le document sur la régionalisation, qui nous a été distribué, où l'on évoque ces instruments très souples que sont les conventions de formation professionnelle qui « permettent l'initiative de promoteurs divers pour apporter les solutions adaptées à des besoins nombreux et très variés ».

Il n'est pas jusqu'à la gestion privée ou libre des services hospitaliers qui ne soit envisagée. Ce serait le moyen pour le socialisme de piller l'essentiel des ressources de la sécurité sociale pour le transformer en profit capitaliste.

Ce profit s'ajouterait à celui que les barons de la chimie et les grands laboratoires réalisent sur les produits pharmaceutiques.

Voilà bien le double objectif : resserrement, afin de les rendre plus actives, des interrelations entre les monopoles et l'Etat et dissimulation de ces interrelations pour des motifs politiques évidents, puisqu'elles s'opèrent au bénéfice des monopoles.

Le Gouvernement a bloqué des milliards de francs d'autorisations de programme afin d'alimenter un fonds d'action conjoncturelle. Le blocage est appliqué aux dépenses civiles, qu'il s'agisse de l'éducation nationale ou du programme d'équipements sociaux.

On peut alors se demander si le Gouvernement n'entend pas se réserver le droit de prélever sur ce fonds, et sélectivement, les ressources que requiert la réalisation de son objectif central : le renforcement des monopoles de taille internationale, industriels en priorité.

Ainsi, nous voilà bien loin des affirmations du Gouvernement et de ses prédécesseurs, tendant à faire admettre que l'Etat était au-dessus des classes et qu'il s'acquittait de son rôle en défendant l'intérêt général.

Il a déjà subi quelques échecs dans ce domaine, notamment lors du référendum sur la régionalisation, et nous pouvons envisager sans crainte de nous tromper, qu'il en subira d'autres.

L'aménagement du territoire, problème plus vaste que celui de la suppression des disparités ou des déséquilibres régionaux, est, au même titre que le développement des branches industrielles et la modernisation de notre appareil productif, une condition essentielle de la satisfaction des besoins du peuple et de la nation.

Il ne s'agit pas, au demeurant, de deux problèmes qui pourraient être traités séparément l'un de l'autre.

Le Plan et l'aménagement du territoire forment un tout indissociable : leur efficacité est à ce prix. Développement des branches et développement des régions ne sont que deux aspects d'un même problème et il n'est pas surprenant que, ici comme là, le Gouvernement soit incapable d'apporter les solutions qui s'imposent.

Il limite ses efforts à la création de pôles de croissance. Il ne tient aucun compte, ni des besoins actuels réels, ni des besoins futurs de la population. De vastes zones du territoire deviennent sous-exploitées et sont vouées au déperissement. C'est ce que M. Edgar Faure, lors de sa récente campagne électorale, appelait la « formation du désert français ».

La politique menée par la S. N. C. F., qui n'équipe que certains axes essentiels et réduit ou ferme son trafic dans de nombreux départements, illustre cette orientation et en souligne la gravité.

Nous affirmons donc une fois de plus que pour résoudre le problème du développement des régions, comme celui du développement des branches industrielles — et pour les résoudre ensemble — les nationalisations démocratiques constitueraient l'instrument principal d'intervention d'un gouvernement démocratique

Elles seules, en premier lieu, pourraient lui fournir les moyens de donner à la politique d'aménagement du territoire ses deux caractères essentiels : être une politique d'ensemble, c'est-à-dire une politique qui, rejetant la théorie des vocations régionales, s'efforce avant tout de réaliser l'industrialisation des régions à partir de secteurs complémentaires et diversifiés comportant le maximum d'emplois qualifiés ; être aussi une politique à long terme.

Seule, la nationalisation de certains secteurs rendrait possible la réalisation des grands équipements collectifs, qui sont à la base d'un développement régional réel, comme seule elle permettrait de procéder à une répartition rationnelle des activités industrielles, politique qui n'a rien de commun avec la « décentralisation », dictée uniquement par la recherche du profit et qui se réduit à envoyer des unités de production et, plus souvent, de montage qui n'utilisent pour l'essentiel qu'une main-d'œuvre non ou peu qualifiée.

La gestion démocratique d'E. D. F. et des Charbonnages de France, la nationalisation de la sidérurgie, de l'industrie automobile et du secteur pétrolier ouvrirait la voie, par exemple, à un véritable développement des régions du Nord et de l'Est, dont la reconversion s'impose. Elle pourrait permettre, dans le Nord, d'utiliser le charbon pour alimenter de puissantes centrales électrométallurgiques, grosses consommatrices d'énergie et utilisatrices d'une main-d'œuvre nombreuse. L'industrie de la machine-outil pourrait y être également développée, ainsi que la carbochimie, en association avec la pétrochimie.

Il n'y a pas d'autre solution comme en témoigne la contradiction flagrante que l'on relève entre l'optimisme du Gouvernement, qu'il s'agisse des affirmations du ministre ou du tome I de la « Régionalisation du budget », et une déclaration du président des Charbonnages de France.

Voici, en effet, un passage du tome I de la « Régionalisation du budget » : « Il a été possible de poser, dès la fin de 1968, le problème de la conversion des bassins houillers de façon plus complète. Le rythme de réduction de la production qui doit être lié au rythme des créations d'activités nouvelles a pu être accéléré sans créer pour autant de dangereux problèmes d'emplois ».

Et voici, d'autre part, le cri d'alarme lancé par M. Yves Morandat, président des Charbonnages de France, qui affirme, à propos des mesures gouvernementales qui viennent de renforcer l'encadrement du crédit, que les industriels français remettront en cause la réalisation de projets pourtant engagés, tandis que des industriels étrangers, dont les projets d'implantation en France étaient acquis, seront enclins à en limiter l'importance et à en abandonner, dès à présent, d'éventuels développements et qui ajoute : « D'ici à 1975, la conversion implique la création de près de 60.000 emplois dans la région minière, faute de quoi il faudrait acculer au chômage les mineurs licenciés ».

A cet égard, que deviennent les projets d'extension de l'imprimerie nationale à Douai et d'implantation de Renault à Douvrin et à Douai ?

Ces faits ont force d'exemple pour l'ensemble de la France et démontrent, une fois de plus, la valeur de solutions qui permettraient de fonder la nécessaire croissance économique sur un programme hardi de progrès social. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Georges.

M. Maurice Georges. Mon cher ministre, je sais avec quelle attention vous vous intéressez à tout ce qui touche à l'avenir de la basse Seine.

Je sais que vous êtes déjà intervenu à plusieurs reprises pour démontrer la nécessité d'une liaison fluviale complète et moderne entre la Seine, d'une part, la Moselle et le Rhin, d'autre part.

Aussi, vous priez de m'excuser d'abandonner le domaine des généralités, me suis-je inscrit dans la discussion du budget relatif au Plan et à l'aménagement du territoire, afin de vous proposer le résultat de quelques réflexions ou la conclusion de quelques indications qui m'ont été données sur ce projet de liaison fluviale Seine—Est.

La mise en route de ce projet, qui n'a reçu que très peu d'aide du V^e Plan — j'espère qu'il en recevra davantage du VI^e, et telle est avant tout la raison de mon intervention — est d'une nécessité urgente.

Plusieurs arguments démontrent cette nécessité. Voici celui qui me paraît le plus impératif : en 1980, donc dans dix ans, l'Allemagne aura réalisé son grand projet de liaison par voie d'eau du Rhin et du Danube, reliant ainsi Rotterdam, Anvers et les ports allemands à l'Europe centrale et à l'Europe orientale.

Nous nous devons, à cette époque, après avoir réalisé complètement l'axe fluvial Seine—Est, d'apparaître, nous aussi, sur le Rhin, empêchant ainsi que ne se crée, dans les échanges commerciaux en faveur de nos voisins, une primauté, voire une exclusivité, contre laquelle il serait ensuite difficile de revenir.

Deuxième argument de poids : la réalisation de ce projet permettra d'aider dans leur essor économique, les régions qui ont été parmi les plus éprouvées au cours de ces dernières années, c'est-à-dire la région du Nord, qui entrevoit maintenant la possibilité d'une liaison Seine—Nord, ainsi que la Lorraine.

Une jonction entre la Lorraine, le bassin parisien et les ports de la basse Seine constituerait évidemment un atout essentiel dans le développement lorrain. Aussi, la Coder de Lorraine a-t-elle refusé d'opérer un choix entre les voies fluviales Nord—Sud et Seine—Est et a-t-elle exprimé le vœu de voir leur réalisation menée de front.

En outre, l'Association de la sidérurgie et des mines de fer de Lorraine s'est prononcée en faveur de la réalisation Seine—Est.

Enfin, M. Messmer, ancien ministre, qui vient de reprendre sa place de parlementaire de la huitième circonscription de la Moselle, déclarait, il y a quelques semaines :

« Je demande l'inscription au VI^e Plan d'une voie d'eau Seine—Moselle. Je considère que cette liaison fluviale reste une nécessité vitale et nationale. Je pense que Le Havre a tout autant vocation d'être un port maritime de l'Est que Rotterdam.

M. Pierre Kédinger. Très bien !

M. Maurice Georges. Ne convient-il pas de rappeler à ce sujet que la distance entre Nancy et Le Havre est plus courte que celle qui sépare Nancy de Rotterdam ?

Ne faut-il pas souligner aussi que l'économie française, plutôt que de voir le trafic lorrain se diriger vers la Moselle, vers l'Allemagne ou vers Rotterdam, c'est-à-dire vers une voie allemande ou hollandaise, préférerait que la forte économie mosane et mosellane soit rattachée à la basse Seine et que le volume des exportations passant par des ports français augmente considérablement ?

N'oublions pas que les études effectuées en 1965 par l'association des grands ports français, études qui seraient certainement plus décevantes si elles étaient faites aujourd'hui, évaluaient à 4.600.000 tonnes les détournements de trafic maritime français au profit d'Anvers et de Rotterdam.

Autre intérêt économique pour la Lorraine, faisant pendant à l'amélioration de ses exportations et à la certitude de nouveaux débouchés tout au long d'une voie d'eau déjà industrialisée : le trafic français, de son côté, se trouverait amélioré vers l'Est.

C'est ainsi que certains charbons ou certains minerais amenés par mer jusqu'au Havre pourraient, eux aussi, pour une part importante, être transportés par la voie fluviale. Le prix de ce transport serait alors nettement abaissé au-dessous du prix offert par la route et par le rail.

Précisons d'ailleurs qu'une voie d'eau moderne ramènerait de quatorze à quatre jours le trajet Frouard—Paris.

Dernier argument, enfin, concernant l'aménagement du territoire : la liaison fluviale Seine—Est ne tarderait pas, sur toute sa longueur, à développer l'industrialisation.

Elle jouerait aussi son rôle de décentralisation de la région parisienne et formerait vite un axe économique de plus en plus puissant, articulé sur deux grands pôles de développement, sur deux points forts : d'une part, les régions lorraine et rhénane ; d'autre part, la basse Seine, avec le complexe portuaire Rouen-Le Havre, qui mettrait les meilleurs moyens au service du commerce extérieur, lequel sera amené de plus en plus à progresser.

Un exemple concret résume ces diverses considérations : le port fluvial de Paris accepte déjà aujourd'hui un trafic qui dépasse 25 millions de tonnes. La croissance spectaculaire de ce trafic a dépassé toutes les prévisions, car les convois poussés de 4.000 tonnes, cheminant sur une voie fluviale aménagée de la capitale à la mer, ont pris un essor considérable au cours des dix dernières années.

Il en sera de même sur l'ensemble de la voie fluviale Seine—Est lorsqu'elle aura été mise au grand gabarit, elle aussi.

Je passe sur les aspects techniques de cette liaison fluviale et j'en arrive à ma conclusion.

S'il est indiqué de poursuivre la réalisation de l'axe mer du Nord—Méditerranée, il ne faut pas laisser plus longtemps sommeiller le projet Seine—Moselle, qui devait être terminé au cours des VI^e et VII^e Plans, avant que la liaison Rhin—Danube n'ait été achevée par l'Allemagne.

Monsieur le ministre, ainsi que vous l'affirmiez vous-même aux Lorrains il y a un mois, le VI^e Plan doit fixer les conditions et les délais de réalisation de cette voie Seine—Est. J'espère avoir contribué, pour ma modeste part, à attirer l'attention sur l'intérêt économique, l'intérêt national et l'urgence de ce projet. (Applaudissements.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à une prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 5796. — M. Fortuit attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sur le niveau peu satisfaisant du plan de charge dans les industries aéronautiques et spatiales et, en particulier, à la S.N.E.C.M.A. C'est ainsi qu'à l'usine de Corbeil le nombre d'heures productives est tombé à 200.000 par mois alors que l'utilisation rationnelle du potentiel de cette usine en exigerait 380.000. Il lui rappelle que la S.N.E.C.M.A. était assurée d'obtenir des commandes civiles, liées à la fabrication du réacteur Olympus, commandes qui devaient compenser le niveau décroissant des marchés passés avec le ministère des armées et le plafonnement des exportations de matériels militaires, lui-même conséquence d'une décision politique. Il souligne que toute remise en question de cet équilibre mettrait la S.N.E.C.M.A. dans l'obligation d'envisager des licenciements qui pourraient avoir des conséquences sociales graves, notamment dans la région de Corbeil où le personnel pourrait difficilement se reclasser. Il lui demande : 1° s'il est envisagé de doter prochainement nos

forces armées de l'avion d'entraînement Mirage F1 qui a donné pleine satisfaction aux essais, et par conséquent de faire produire en série le moteur 9 K 50 de cet avion; 2° s'il a l'intention de proposer à notre partenaire allemand comme moteur pour l'Airbus A 300 B le moteur JT 9 D dont la S. N. E. C. M. A. détient la licence exclusive afin que l'industrie française puisse profiter au mieux de ses positions acquises; 3° s'il ne lui paraît pas opportun de maintenir le niveau des crédits prévus pour le développement du moteur Olympus et d'accorder la garantie de l'Etat, conformément à la loi de finances pour 1967 aux prêts bancaires destinés à financer sa production en série. Ceci permettrait de poursuivre sans aucun retard les essais conduisant à la certification du Concorde par les autorités internationales.

Questions n° 7872, 7873 et 7901 (jointes par décision de la conférence des présidents) :

M. Dardé attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sur les menaces qui pèsent sur l'industrie aérospatiale et notamment sur l'usine des Mureaux. La suppression de l'activité aéronautique dans une entreprise qui a participé à la réalisation de réussites incontestables comme les fusées Diamant A, les structures S. S. B. S. Eldo et Coralie, immobiliserait un potentiel humain hautement qualifié et d'importants investissements en moyens matériels. Il lui demande s'il peut lui indiquer ses projets en ce qui concerne l'avenir de l'usine Nord-Aviation des Mureaux et de l'industrie aéronautique en général.

M. Léon Feix fait part à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale de l'inquiétude des ouvriers, techniciens et ingénieurs, cadres des diverses usines de l'industrie aéronautique et aérospatiale devant les graves incertitudes qui pèsent sur cette industrie. La décision de fusion et de restructuration de Nord-Aviation, de Sud-Aviation et de la S. E. R. E. B. prise le 8 octobre 1969 par le conseil des ministres renforce encore cette inquiétude, dans la mesure où elle ne comporte aucune précision sur l'avenir de chacune des usines qui composeront à partir du 1^{er} janvier 1970 la Société nationale aérospatiale. Il y a là un grave problème qui intéresse des milliers et des milliers de travailleurs. A titre d'exemple, l'inquiétude du personnel de l'usine Nord-Aviation des Mureaux (Yvelines) est d'autant plus justifiée que circulent depuis longtemps déjà des bruits de transfert de la fabrication de cette usine, sans compensation, dans une autre région, ce qui aboutirait à sa fermeture. Rappelons que l'usine des Mureaux, placée dans une situation géographique exceptionnelle, a un potentiel humain et matériel parfaitement adapté aux nouvelles fabrications de pointe. Le personnel comprend plus de 1.500 travailleurs, dont 58 cadres, 537 techniciens, 903 ouvriers hautement qualifiés. Ses installations couvrent près de 65.000 mètres carrés, dont un hangar de piste de 7.200 mètres carrés, une piste d'envol de 2.500 mètres, trois ateliers climatisés, un parc de machines modernes développé; leur prix s'élève à 55 millions de francs. Les équipements de l'usine des Mureaux permettent d'assurer toute fabrication de style aéronautique et spatial. Il lui demande s'il peut lui préciser ce que comportent les plans de restructuration envisagés et, de façon plus précise, ce que ces plans prévoient pour l'usine des Mureaux.

M. Luciani appelle l'attention de M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sur la décision prise au conseil des ministres du 8 octobre 1969, sur sa proposition, de créer une nouvelle société nationale résultant de la fusion des trois sociétés Sud-Aviation, Nord-Aviation et S. E. R. E. B., société qui sera de forme classique à président unique, et non de forme nouvelle à directoire. Il note que cette décision a été prise, en quelques jours, dans un sens contraire à l'orientation envisagée depuis plusieurs mois et qui visait à obtenir la plus large adhésion des personnels de chacune des trois sociétés dont « aucune n'a démerité ». En contradiction également, tant avec les engagements pris alors qu'avec l'objectif de concertation et de participation que s'est fixé le Gouvernement, ladite décision n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable des représentants habilités des personnels des sociétés en cause. Sans préjuger en aucune façon l'intérêt technique de l'une ou l'autre solution, les problèmes psychologiques posés par un tel regroupement, dont tous les spécialistes s'accordent sur le

caractère délicat, en particulier dans une période où les plans de charge de cette industrie sont en réduction, doivent être davantage pris en considération. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas hautement souhaitable, avant de rendre exécutoire au niveau des structures juridiques la décision en cause, de procéder à une large consultation des représentants des personnels intéressés, en leur donnant toute possibilité d'exprimer leurs objections et observations éventuelles à la solution envisagée et surtout de modifier, s'il y a lieu, en conséquence les modalités pratiques en découlant.

Question n° 2767. — M. Cermolacce attire l'attention de M. le ministre des transports sur les faits suivants: 1° sous l'égide du ministère des transports (secrétariat général à l'aviation civile), il serait question de créer une société d'économie mixte Sofre-avia avec le concours de plusieurs banques et de l'aéroport de Paris. Cette société chargée de prospecter, de centraliser et de coordonner les possibilités d'intervention française à l'étranger dans le secteur aéronautique, apportera aux administrations et organismes étrangers de l'aviation civile l'expérience et la caution des services français de l'aéronautique tant pour les installations au sol que pour les moyens d'exploitation (équipements nécessaires à la navigation aérienne et météorologique). Tout en faisant appel aux moyens techniques et au personnel spécialisé des services de l'aviation civile française, cet organisme disposera d'un personnel peu nombreux et permanent. 2° Dans le cadre du C. N. E. X. O., les sociétés Doris et Bertin auraient été contactées pour mettre sur pied une société privée qui, utilisant les études, les méthodes, les personnels et les matériels de la météorologie nationale, vendrait aux usagers maritimes des prévisions de navigation météorologique dites de route optimum. En conséquence, il lui demande s'il ne considère pas: 1° que les sociétés envisagées vont à l'encontre des remarques faites dans le dernier rapport de la Cour des comptes en ce qui concerne les sociétés d'études; 2° qu'il s'agit là d'un véritable démantèlement d'un service public, en soustrayant de ses activités, au bénéfice du secteur privé, celles qui sont particulièrement rentables.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Services du Premier ministre (suite) :

Section IX. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Services généraux: crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

(Annexe n° 25. — M. Ansqer, rapporteur spécial; avis n° 837, tome XII, de M. Duval, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Affaires sociales :

Travail, emploi et population :

(Annexe n° 7. — M. Griotteray, rapporteur spécial; avis n° 836, tome V, de M. Herman, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Services du Premier ministre (suite) :

Section III. — Départements d'outre-mer :

(Annexe n° 28. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial; avis n° 837, tome XIII, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 840, tome IV, de M. Sablé, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

Le compte rendu intégral des 2^e, 3^e et 4^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)